

ÉTUDE DE FAISABILITÉ



Visant à explorer les conditions d'acceptabilité
du projet de réforme
de rythmes scolaires annuels « 7/2 »

Rapport - Septembre 2018



Table des matières

MOT D'INTRODUCTION	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	9
MÉTHODOLOGIE	11
CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ	13
1. Pour l'enfant et ses apprentissages	14
2. Pour l'école et ses acteurs	16
3. Pour l'accueil extra-scolaire de l'élève	18
4. Pour la vie de famille	20
5. Pour la vie en société et économique	22
PISTES ALTERNATIVES PROPOSÉES	25
SCÉNARIO POSSIBLE DE CALENDRIER	27
CONCLUSION	29
ANNEXE 1 – Revue de la littérature existante sur le sujet	31
ANNEXE 2 – Cartographie et recueil des principales prises de positions	43
ANNEXE 3 – Note d'analyse succincte / hébergement alterné	57
ANNEXE 4 – Note d'analyse succincte / impact budgétaire	59
ANNEXE 5 – Entretiens complémentaires menés	61
ANNEXE 6 – Compte-rendu des focus groups	63
ANNEXE 7 – Équipe de projet	87

Mot d'introduction

Les rythmes scolaires constituent un élément important de la vie des élèves, de la petite enfance à la fin de l'adolescence. Réfléchir à la manière d'optimiser ces rythmes, c'est avant tout viser le bien-être des enfants et des jeunes, tout en cherchant à renforcer davantage l'équité et la performance générale de l'enseignement.

Mais ces rythmes nous concernent tous ; ils déterminent dans une grande mesure ceux des adultes, des acteurs de l'école, des parents, des professionnels et des bénévoles de l'accueil extrascolaire, du monde du travail, du secteur de l'Horeca et du tourisme et, plus largement, de nombreux acteurs de la société civile.

C'est pourquoi modifier ces rythmes, c'est un chantier difficile. Dans son avis n°3, le Groupe Central, qui pilote la gouvernance du Pacte pour un enseignement d'excellence en Communauté Wallonie-Bruxelles, a souhaité qu'une étude de faisabilité précède toute décision en la matière.

La Ministre de l'Education a choisi de confier cette étude à la Fondation Roi Baudouin pour l'aider à clarifier un des aspects de cette question : celui des rythmes scolaires annuels.

Concrètement, la Fondation Roi Baudouin a été invitée à explorer les conditions d'acceptabilité d'une modification des rythmes annuels, à l'exception de la dimension pédagogique, pour les différents acteurs impactés.

La Fondation Roi Baudouin travaille depuis de nombreuses années sur la thématique de l'enseignement et a déjà contribué à mettre en lumière les avis des citoyens sur certains aspects du Pacte.

L'ambition de ce projet est de pouvoir apporter un éclairage suffisamment complet et nuancé, reflétant les principales préoccupations actuelles des acteurs gravitant autour du monde de l'école, tous potentiellement impactés par une modification de ces rythmes annuels.

Nous vous souhaitons une lecture intéressante !

Résumé exécutif

Le Pacte pour un enseignement d'excellence propose (entre autres) de redéfinir les rythmes scolaires annuels de sorte à mieux prendre en compte les besoins physiologiques des élèves, favoriser les apprentissages et permettre l'intégration d'activités participatives, sportives, etc. La solution mise en avant est de répartir l'année en périodes de 7 semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de vacances et d'adapter les vacances d'été en conséquence (rythme «7/2»).

Un tel changement impacterait de nombreux secteurs, c'est pourquoi le Groupe Central a demandé la réalisation d'une étude de faisabilité avant de se prononcer définitivement.

C'est dans ce contexte qu'entre janvier et juin 2018, la Fondation Roi Baudouin a investigué le degré et les conditions d'acceptabilité des principaux groupes d'acteurs potentiellement impactés. Pour ce faire, après une phase de recherche documentaire (résultats en Annexe 1), une série d'entretiens bilatéraux et, surtout, de focus groups ont été organisés.

Les représentants des acteurs consultés se sont, dans une large mesure, spontanément exprimés plutôt en faveur d'un rythme « 7/2 », le bien-être et les apprentissages de l'enfant étant au cœur de leurs motivations.

Cependant, ces acteurs ont également mis en avant une série de préoccupations conditionnant leur soutien.

Ces « conditions d'acceptabilité » se résument en trois grands messages :

1 La réforme des rythmes scolaires ne peut se faire de manière isolée

Il doit s'agir d'une réforme de fond s'inscrivant dans une dynamique de transformation globale et intégrant les autres aspects du monde de l'école associés, de près ou de loin, à cette question (p.ex. la manière d'évaluer, la valorisation des jours blancs, l'articulation du « scolaire » et de « l'extra-scolaire », les rythmes hebdomadaires et journaliers, l'accompagnement des élèves en difficulté et la lutte contre le décrochage scolaire, la planification des voyages culturels et scolaires, etc.). Lors d'un des focus groups, les participants ont suggéré que le changement des rythmes annuels pourrait servir de déclencheur pour amener les changements requis dans ces autres domaines du monde de l'école.

2 On ne peut entamer la réforme du rythme scolaire annuel sans repenser l'offre extra-scolaire (stages, crèches, académies, ...)

Les enfants ne sont pas égaux face aux temps libres et à l'organisation des temps en dehors de l'école. Modifier les rythmes scolaires sans faire de l'offre extrascolaire un chantier prioritaire, en termes d'accessibilité notamment, risquerait d'avoir pour effet de creuser les inégalités au lieu de les combler.

3 Une réforme des rythmes scolaires ne peut se faire sans un alignement et une adaptation des autres agendas

Il n'est pas faisable de changer un rythme si le rythme des autres domaines calqués sur le calendrier scolaire ne suit pas. Une certaine réarticulation des différents rythmes et agendas devra donc forcément s'opérer. Ceci concerne notamment :

- L'articulation avec les rythmes de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- L'articulation avec le calendrier et les horaires des services publics de mobilité ;
- L'articulation avec les agendas culturels et sportifs, ainsi que d'organisation des stages et camps ;
- L'articulation avec l'organisation de la vie des familles et du monde du travail ;
- L'alignement des rythmes scolaires entre communautés linguistiques demandé par les familles (à noter que dans le même temps, certains acteurs du tourisme et de l'Horeca réclament un non-alignement) ;
- L'adaptation des agendas relatifs à l'encadrement d'élèves en difficulté et de soutien scolaire par les CPMS ainsi que l'adaptation des prescrits légaux qui régissent les périodes de remise des bulletins et les périodes de recours.

Outre ces trois grandes catégories de conditions d'acceptabilité, les participants ont également épinglé l'impact budgétaire considérable de la réforme. Cet impact résultera principalement de l'organisation et de la subvention d'offres extra-scolaires additionnelles durant les nouvelles périodes de vacances ainsi que de la prolongation des emplois temporaires et/ou contractuels en été¹.

En ce qui concerne le délai d'adaptation, si ces conditions étaient satisfaites, il faudrait prévoir, entre le moment de l'annonce d'une éventuelle réforme et son entrée en vigueur, un délai de deux ans pour permettre à l'ensemble des acteurs d'adapter leurs agendas respectifs au nouveau rythme scolaire.

Finalement, les personnes consultées ont, à certaines occasions, proposé des « pistes alternatives » qui vont à l'encontre d'une application stricte du rythme « 7/2 ». Ces pistes concernent dans la majorité des cas la manière d'atteindre le nombre de jours de cours minimum (180 jours) sur l'année académique.

L'ensemble de ces éléments sont présentés dans le présent rapport.

¹ La question de l'impact budgétaire résultant d'une prolongation des emplois temporaires et/ou contractuels en été est traitée en Annexe 4.

Objectifs de l'étude et hypothèses de travail

L'étude vise à répondre aux objectifs suivants :

- rechercher et présenter les conditions d'acceptabilité du changement proposé de rythme annuel, telles qu'exprimées par les principaux acteurs impactés (hors dimension pédagogique),
- explorer les pistes alternatives proposées par certains acteurs,
- voir dans quelle mesure un scénario de calendrier-type peut être imaginé.

L'hypothèse de travail est articulée autour de 3 principes :

1 Le maintien en l'état des vacances de Noël

Les vacances de Noël resteraient fixées comme à l'heure actuelle, intégrant la fête de Noël et le Nouvel An dans une période de deux semaines. Celles-ci servent de point de départ pour le calcul des autres temps de vacances. En revanche, les autres fêtes traditionnelles ne tomberaient plus nécessairement dans une période de congé (mais les jours de ces fêtes seraient cependant toujours fériés).

2 L'organisation en semaines complètes

Les semaines s'organiseraient désormais sur des semaines complètes, ce qui signifie que l'année scolaire commencerait obligatoirement chaque année un lundi et se terminerait obligatoirement chaque année un vendredi.

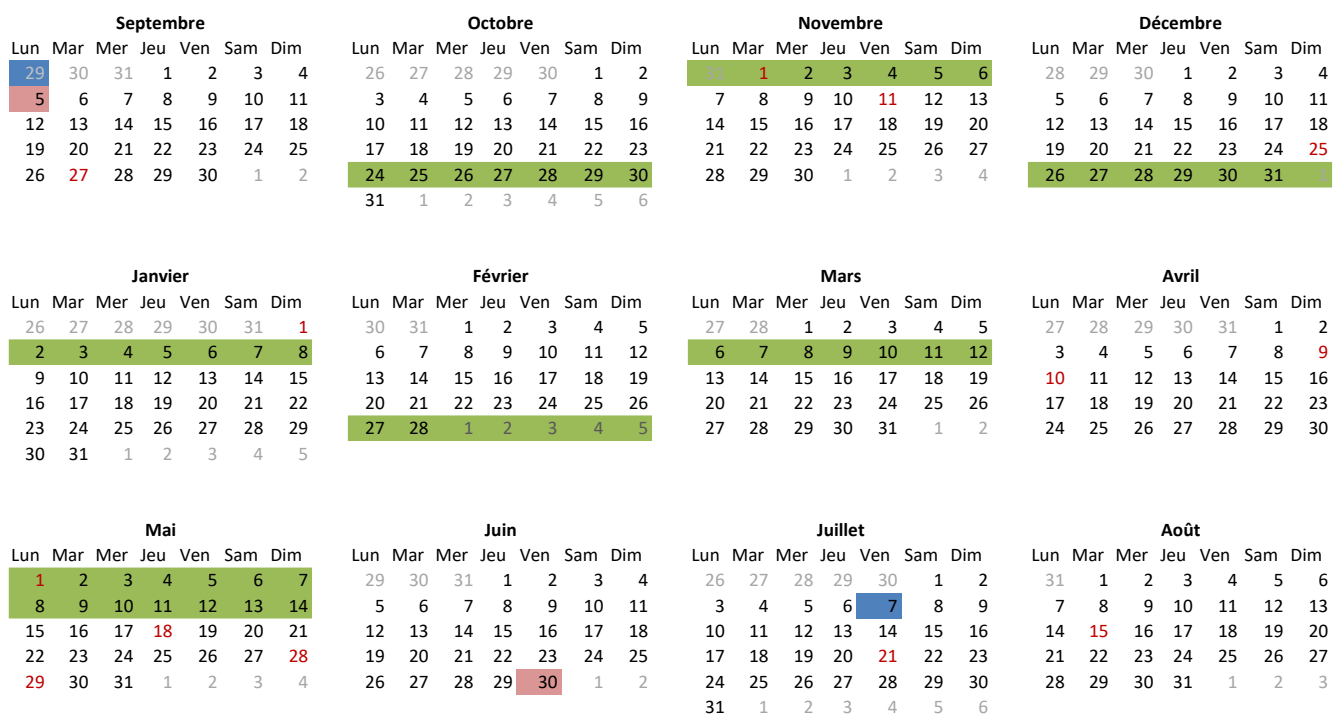
3 Le maintien du nombre de jours de cours actuels.

L'année scolaire conserverait un minimum de 180 jours de scolarité (actuellement, ce nombre fluctue entre 180 et 184 jours).

Pour une idée plus précise de la mise en application de ces principes et leurs conséquences sur le calendrier, une simulation de calendrier a été effectuée pour l'année 2022 – 2023.

LÉGENDE

- En vert sont reprises les périodes de congé.
- Les chiffres rouges indiquent des jours fériés légaux.
- En rose le point de départ de l'année si on respecte strictement le rythme « 7/2 » en partant des vacances de Noël (départ le 5 septembre ; fin le 30 juin).
- En bleu le point de départ et de fin d'une période de 180 jours d'école.



Année scolaire 2022 - 2023

Cette simulation révèle immédiatement une difficulté : impossibilité d'honorer le critère des « 180 jours minimum ».

En effet, pour atteindre le nombre de jours de scolarité minimum, il est nécessaire de dévier d'un rythme « 7/2 » à strictement parler et d'ajouter deux semaines de cours sur l'année.

Méthodologie

Revue de la littérature existante

La revue de la littérature existante a permis d'examiner ce qui a déjà été dit/écrit sur la question en Belgique et, en partie, ailleurs en Europe (Annexe 1).

La première partie de la revue a permis de dresser un tableau des principaux groupes d'acteurs (parties prenantes) qui seraient impactés par un changement du rythme scolaire annuel. L'étude des réformes menées dans d'autres pays européens a permis de compléter cette cartographie (voir Annexe 2), et de mieux cerner les enjeux, les défis et résistances ainsi que les processus qui ont permis de répondre à ces difficultés. Dans un second temps, les éventuelles prises de positions exprimées par le passé, en Belgique, ont été compilées en préparation des focus groups et des entretiens individuels.

La méthode de la recherche documentaire a également permis d'approfondir certains enjeux soulevés lors des focus groups, tels que la question de l'impact budgétaire qui résulterait d'un raccourcissement des grandes vacances si ce dernier se traduisait par une extension des emplois contractuels ou temporaires en été.

Analyse de terrain

L'analyse de terrain a consisté en la tenue de focus groups et en une série d'entretiens complémentaires bilatéraux. L'objectif de l'analyse était de bien cerner les positions actuelles des différentes parties prenantes de la société.

a

Focus groups

Structuration des focus groups

Une fois les catégories des principaux groupes d'acteurs dressées, celles-ci ont été organisées pour la tenue de 10 focus groups :

- FG 1 - Monde de l'école (enseignants, éducateurs, directeurs)
- FG 2 - Monde de l'école (élèves, parents, soutien scolaire)
- FG 3 - Monde de l'école (fédérations de PO, inspections)
- FG 4 - Monde du soutien aux familles et à la parentalité
- FG 5 - Monde des familles (différentes constellations familiales)
- FG 6 - Monde des familles (différentes constellations familiales)
- FG 7 - Monde économique : employeurs, Horeca et tourisme, secteur de la santé
- FG 8 - Monde associatif : organismes culturels, sportifs et stages
- FG 9 - Mouvements de jeunesse, associations politiques pour jeunes, associations de soutien à la jeunesse
- FG 10 - Monde religieux et laïque : représentants de différents cultes religieux et représentants du monde laïque

Cette catégorisation a été opérée à des fins uniquement organisationnelles.

Mise en œuvre des focus groups

Une fois les focus groups composés, la recherche d'informations s'est déroulée de la manière suivante :

- Invitation des acteurs clés sélectionnés à un focus group (invitation personnelle ou demande de désigner une personne de « terrain » pour représenter l'organisation). Dans le cas des focus groups 5 et 6 (différentes constellations familiales), les invitations ont été adressées au grand public via l'utilisation des réseaux sociaux.
- Demande de transmission en amont des opinions déjà émises ou de tout document ou avis pouvant enrichir l'étude.
- Tenue des focus groups avec les participants (en moyenne 5-6 participants par focus group).
- Proposition aux participants de poursuivre la réflexion au sein de leur l'organisation (sur la base de l'hypothèse de travail) et de nous fournir une réaction (officielle).
- Envoi des rapports des focus groups (voir Annexe 7) aux participants en leur donnant la possibilité de les compléter. Tous les compte-rendus ont été partagés avec tous les participants, indépendamment de leur focus group, afin de leur permettre de réagir non seulement aux contenus de leur propre focus group mais également à ceux des autres.

Au travers des focus groups, plusieurs niveaux d'information ont été recherchés :

La question posée a d'abord porté sur le projet dans son ensemble : « de manière globale êtes-vous : tout à fait favorable, plutôt favorable, en question, plutôt défavorable, tout à fait défavorable à ce projet ? et pourquoi ? ». Celle-ci a ensuite été creusée, notamment sur base de la simulation de calendrier '2022-23' : « De manière plus ciblée, selon vous : à quoi faudrait-il veiller, de quoi faudrait-il tenir compte, quels sont pour vous les éléments critiques ? ».

Il s'agissait notamment de bien identifier les conditions d'acceptabilité (= dimension émotionnelle) et de faisabilité (= dimension pratique/logistique).

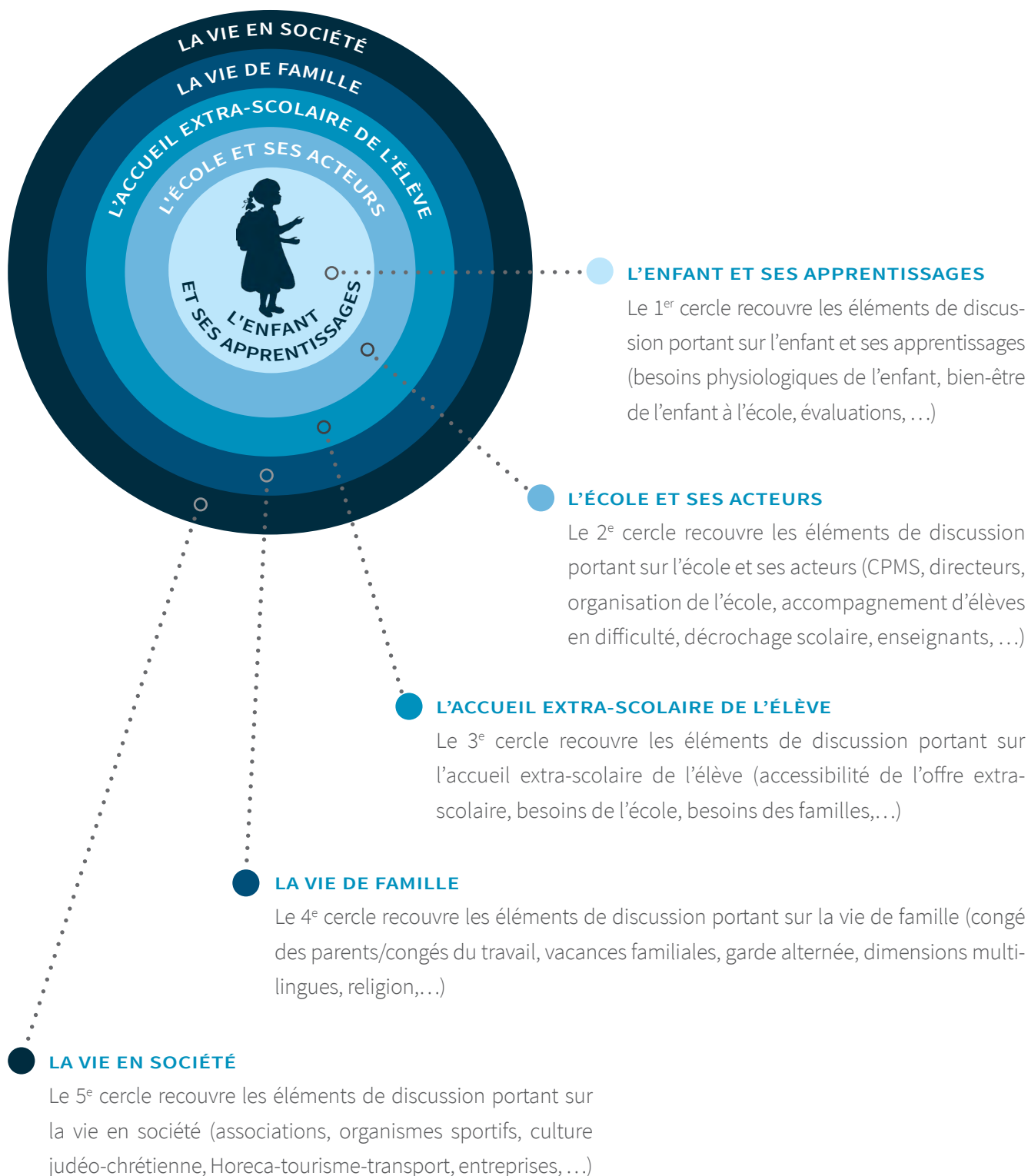
Pour les parties prenantes pour lesquelles ces informations étaient déjà disponibles de manière codifiée, les focus groups ont servi à valider (et conforter), ou non, ces informations avec des acteurs de terrain.

— Entretiens complémentaires

Dans un deuxième temps, la collecte d'informations a été complétée par des entretiens bilatéraux. Ces entretiens bilatéraux ont été planifiés « en fonction des besoins », soit afin d'augmenter la qualité de l'analyse de terrain (via des entretiens avec des acteurs sous-représentés ou absents lors des focus groups), soit pour approfondir certaines thématiques soulevées lors des focus groups ou ressortant de la recherche documentaire (via des entretiens avec des experts en la matière). Au total, 5 entretiens complémentaires ont été menés (voir Annexe 5).

Conditions d'acceptabilité

Les discussions et réflexions ont touché à un vaste éventail de sujets. Ceux-ci peuvent être regroupés en cinq « cercles de discussion » centrés autour de la question de « l'enfant et ses apprentissages » (voir schéma ci-dessous) :



1

Pour l'enfant et ses apprentissages

Ce qui est apprécié dans le projet de réforme

- **Le bien-être des élèves.** Le rythme « 7/2 », plus régulier et mieux équilibré que le rythme actuel, semble mieux adapté à l'horloge biologique, à la physiologie et au bien-être de l'enfant.
- **Le repos des élèves.** Comme démontré par une multitude d'études, des vacances d'une semaine ne garantissent pas une réelle récupération. Des périodes de vacances de deux semaines, en revanche, permettraient à l'élève de réellement se ressourcer. Du côté des enseignants, des périodes de deux semaines leur permettraient de préparer leurs cours pendant une semaine tout en ayant la possibilité de se reposer durant la deuxième.
- **L'apprentissage et le développement des élèves.** Un rythme régulier est structurant. Articulé avec une offre renouvelée de l'extra-scolaire, il pourrait marquer la continuité.
- **Lutte contre le décrochage scolaire et la perte des connaissances.** Le fait de raccourcir les vacances d'été permettrait de limiter la perte des connaissances durant cette période, particulièrement problématique pour des enfants de milieux défavorisés, et de réduire les taux de décrochage scolaire.

Ce que le projet fait craindre

- **Une trop longue période d'hiver.** La période de cours de 7 semaines en janvier-février serait plus longue que la période actuelle, ce qui serait défavorable pour l'enfant d'un point de vue physiologique (vu que l'organisme a besoin de repos en hiver, notamment à cause du risque accru de maladies).

Les conditions d'acceptabilité « sine qua non »

- **Pas de réforme « isolée ».** La réforme des rythmes annuels ne peut se faire de manière isolée mais doit au contraire s'inscrire dans une dynamique de transformation globale et intégrée du monde de l'école. Ceci signifie qu'elle doit être accompagnée d'autres réformes concordantes dans les autres domaines qui touchent à l'apprentissage de l'élève, tels que :
 - Revoir les modalités ainsi que la fréquence des évaluations en lien avec les nouveaux rythmes scolaires. Une proposition faite dans ce sens par les participants était par exemple de passer à une « évaluation modulaire » : organiser les cursus scolaires par modules de 6 semaines d'enseignement + 1 semaine d'évaluation et d'ouverture à d'autres apprentissages, à chaque fin de période.
 - Valoriser les jours blancs en redéfinissant leur fonction, leur utilisation (ou pas) et leur nombre en lien avec les nouveaux rythmes scolaires.
 - Réfléchir à la manière d'intégrer du travail collaboratif et du temps de formation pour les enseignants dans le nouveau calendrier scolaire. Une proposition faite dans ce sens par les participants était d'utiliser une partie des nouvelles périodes de vacances de deux semaines (par exemple une semaine sur deux) pour des journées pédagogiques, du travail collaboratif entre enseignants, des formations pour enseignants, etc. Il faudrait cependant veiller à trouver un moyen d'intégrer ces activités complémentaires sans augmenter la charge de travail globale des enseignants.
 - Revoir les rythmes hebdomadaire et journalier et non seulement le rythme annuel, de sorte à maximiser les effets bénéfiques sur le bien-être et les apprentissages de l'enfant.

- **Le bien-être et les apprentissages de l'élève doivent se trouver au centre de la réforme.** Le bien-être et les apprentissages de l'élève doivent constituer le centre de gravité indéniable de la réforme. Il doit s'agir de la préoccupation principale de la réforme qui ne peut en aucun cas être instrumentalisée afin de servir de prétexte pour amener d'autres changements d'opportunité (d'ordre organisationnel ou autre dans les écoles) sans lien évident avec le bien-être de l'enfant.

Les autres points d'attention

- **Une véritable détente durant les périodes de vacances.** Les nouvelles périodes de vacances sont censées représenter une véritable détente pour les élèves. Il s'agira d'éviter que celles-ci ne deviennent dans les faits des « blocus déguisés » suite à des remises de travaux ou des tests placés en début de période suivante.

2 Pour l'école et ses acteurs

Ce qui est apprécié dans le projet de réforme

- **De nouvelles possibilités de travail collaboratif.** Le fait d'avoir des périodes de deux semaines de vacances permettrait d'insérer des activités de travail collaboratif entre enseignants (échanges, concertations, journées pédagogiques, etc.), ainsi que des moments de rencontre entre parents et enseignants après chaque module de cours de 7 semaines.
- **Une meilleure planification de l'année scolaire.** Le nouveau rythme apporterait constance et régularité. Cela permettrait notamment de mieux planifier l'année scolaire (organisation des rentrées scolaires, des évaluations, remises des bulletins, encadrement extra-scolaire, etc.).
- **La gestion des infrastructures scolaires.** Des périodes de deux semaines de vacances durant l'année donneraient la possibilité de faire des travaux d'entretien des bâtiments durant l'année scolaire. En outre, le fait d'avoir plus de semaines de vacances durant des périodes plus froides de l'année permettrait de réduire la facture énergétique du chauffage des locaux.
- **De nouvelles possibilités en termes d'accompagnement des élèves en difficulté et de lutte contre le décrochage scolaire.** Le fait d'avoir des périodes de vacances plus longues après chaque « module » de sept semaines de cours permettrait de plus facilement intégrer des activités d'accompagnement et de rattrapage pour les élèves en difficulté durant ces périodes de vacances.

Ce que le projet fait craindre

- **Besoins des élèves en difficulté.** Des périodes de cours de 7 semaines d'affilée seraient trop longues pour des élèves en difficulté ou en décrochage scolaire, tout comme des périodes de 2 semaines de vacances sans accompagnement hypothéqueraient la reprise du « rythme » pour ces mêmes élèves. Un rythme « 5/1 » serait, pour eux, mieux adapté.
- **Départs anticipés en vacances.** Le fait de prolonger l'année scolaire en juillet pourrait accentuer le problème des départs anticipés en vacances : des familles partent en vacances avant la fin de l'année scolaire pour bénéficier de tarifs avantageux.

Les conditions d'acceptabilité « sine qua non »

Pas de réforme « isolée ». Pour les acteurs de l'école, il est fondamental qu'une refonte des rythmes annuels s'accompagne d'ajustements concordants dans les autres domaines qui touchent à l'organisation de l'école et notamment à celle de l'agenda scolaire au sens large, tels que :

- L'accompagnement des élèves en difficulté et la lutte contre le décrochage scolaire : revoir les périodes requises pour l'accompagnement des élèves en difficulté, les délais nécessaires à l'accompagnement dans la réorientation scolaire, ou encore les agendas de rencontre entre CPMS et parents en lien avec les nouveaux rythmes scolaires.
- Les agendas et prescrits légaux : par ex. adapter les périodes de remise des bulletins, les délais de recours, etc... en lien avec les nouveaux rythmes annuels.
- Les agendas des autres acteurs affectés par la réforme, comme par exemple les directeurs d'école qui – comparés aux autres employés d'école – terminent l'année scolaire plus tard (mi-juillet) et recommencent

l'année plus tôt (mi-août), ce dont il faudrait tenir compte en cas de raccourcissement des vacances d'été (afin de garantir une durée minimale de vacances d'été aux directeurs malgré leur calendrier différé).

..... La planification de l'année scolaire, comme par exemple l'organisation des voyages scolaires et culturels dont les dates seraient à revoir en lien avec le nouveau calendrier scolaire.

- **Pas d'augmentation de la charge de travail globale.** La réforme des rythmes ne peut conduire à une augmentation de la charge de travail globale des enseignants.

Les autres points d'attention

- **Les stages pour les élèves de l'enseignement qualifiant qui font partie intégrante du cursus scolaire.** Il s'agirait de revoir l'organisation et la planification des stages pour les élèves de l'enseignement qualifiant en lien avec le nouveau calendrier scolaire.
- **Les enseignants contractuels/temporaires.** Il s'agirait de revoir les bases légales et les contrats qui régissent les temps d'occupation des enseignants contractuels/temporaires (employés du début à la fin de l'année scolaire, mais pas durant les grandes vacances) en lien avec le nouveau calendrier scolaire. Il faudrait également tenir compte des répercussions budgétaires qui résulteraient d'une telle révision des temps d'occupation.

3 Pour l'accueil extra-scolaire de l'élève

Ce qui est apprécié dans le projet de réforme

- **Une réponse au besoin de repères et de continuité des (petits) enfants.** Vu qu'il apporterait structure et régularité, le rythme « 7/2 » créerait un sentiment de routine et permettrait de limiter le sentiment de « rupture » dans le chef des enfants en assurant une meilleure continuité entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire ».
- **De nouvelles possibilités d'organisation de stages durant l'année.** Le fait d'avoir des périodes de deux semaines de vacances permettrait de mieux rentabiliser les efforts logistiques et organisationnels (transport de matériel, recrutement de bénévoles, préparation des locaux, etc.) liés à l'organisation d'un stage pour enfants. Ceci permettrait également de proposer une offre extra-scolaire plus riche durant ces périodes. Les familles seraient alors également plus enclines à placer leurs enfants dans des stages durant une semaine au moins puisqu'elles bénéficieraient ensuite d'une deuxième semaine pour « profiter des enfants » à la maison. Ce qui permettrait aussi au secteur de donner une certaine stabilité/continuité dans l'engagement et l'implication de son personnel.

Ce que le projet fait craindre

- **Risque d'indisponibilité des étudiants-bénévoles.** Dans la mesure où les rythmes scolaires ne seraient plus alignés avec les rythmes universitaires et des Hautes-écoles, les organisateurs de camps/stages auraient plus de difficultés à trouver des bénévoles durant les nouvelles périodes de vacances (p.ex. pour animer des camps ou donner des formations pour futurs animateurs). Ceci implique notamment le risque de voir des opérateurs privés prendre la place des mouvements de jeunesse si ceux-ci « perdent » leurs bénévoles. Il en résulterait un discrédit du métier de bénévole et des mouvements de jeunesse ainsi qu'un renforcement des inégalités socio-économiques (au vu du prix des stages organisés par des opérateurs privés).
- **Manque de place de stages pour les familles.** De nombreuses familles ont déjà du mal à trouver des places de stage pour leurs enfants durant les vacances d'été. Ceci touche davantage les familles défavorisées qui n'ont pas les moyens de payer des stages coûteux à leurs enfants. Un raccourcissement des vacances d'été risque d'accentuer ce problème.
- **Croissance du coût et diminution de la qualité des camps.** Raccourcir l'été risque de condenser la demande de camps en été et de réduire les périodes et possibilités d'organisation de ceux-ci. Ceci mènerait à une augmentation du coût des camps (p.ex. plus de concurrence pour la location d'infrastructures, de matériel, de bénévoles, etc.) et de nuire à la qualité des camps (p.ex. uniquement infrastructures médiocres disponibles, obligation de raccourcir la durée des camps, ...).

Les conditions d'acceptabilité « sine qua non »

- **Repenser l'extrascolaire pour qu'il puisse être accessible à tous.** Il s'agirait de mettre l'offre extra-scolaire à disposition de tous, à des conditions accessibles, afin de ne pas accentuer les inégalités sociales. La nouvelle organisation des rythmes scolaires nécessiterait d'augmenter l'offre de stages et d'activités (plaines de jeux, etc.) publiques ou privées durant l'été et les nouvelles périodes de vacances. Certains estiment qu'il est indispensable que cette offre nouvelle soit prête avant de mettre en œuvre la réforme. Ce qui nécessiterait de bien comprendre les effets de ces changements sur le monde associatif afin de tenir compte des besoins

d'ajustements du secteur (p.ex. besoin d'avoir recours à étudiants bénévoles durant les nouvelles périodes de vacances) et du temps et des moyens nécessaires pour leur mise en œuvre.

Ainsi par exemple, il s'agirait de tenir compte du budget additionnel nécessaire aux associations pour se réorganiser et déplacer leurs stages d'été vers les nouvelles périodes de vacances tout en veillant à ne pas répercuter l'augmentation des coûts sur les familles. Les participants ont évoqué à ce sujet, l'utilisation ciblée de subsides afin de contenir l'effet d'augmentation du coût des stages pour les familles.

- **Assurer la continuité entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire ».** La réforme des rythmes scolaires doit s'inscrire dans une dynamique de transformation globale qui intègre tant le « scolaire » que « l'extra-scolaire ». Il s'agira de renforcer les liens entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire » afin d'éviter un sentiment de « rupture » chez les enfants. Ceci nécessitera notamment de revoir et réorganiser l'accueil extra-scolaire au sens large (accueil périscolaire², garderies, école des devoirs, activités sportives, culturelles, etc.) en articulation avec les nouveaux rythmes scolaires, et tout particulièrement durant les nouvelles périodes de vacances. Une proposition faite dans ce sens par les participants était que l'école puisse développer de réels partenariats avec le monde de l'extra-scolaire (par exemple mettre ses bâtiments à disposition pour l'animation extra-scolaire durant les nouvelles périodes de vacances et les jours blancs). L'objectif poursuivi devrait finalement être de détacher l'extra-scolaire de son image de « bouche-trou », afin d'en apprécier la valeur pédagogique et d'en faire un outil de planification de l'année scolaire à part entière. L'année serait ainsi constituée d'enchaînements « fluides » de périodes « scolaires » (7 semaines) et « extra-scolaires », tout en appréciant l'importance des deux.

Les autres points d'attention

- **Raccourcissement des grandes vacances.** Si les vacances d'été étaient raccourcies, il serait préférable qu'elles le soient en août plutôt qu'en juillet, car :
 - Grand pic d'activités des mouvements de jeunesse et associations (camps, stages, formations, etc.) en juillet.
 - Plus grande disponibilité des étudiants-bénévoles en juillet qu'en août (en raison des secondes sessions en août, en supposant un rythme scolaire de l'enseignement supérieur inchangé).
 - Risque de « perdre » encore plus d'enfants en juillet en raison des départs anticipés en vacances.
- **Cadre légal relatif au personnel encadrant de l'extra-scolaire.** Vu qu'on multiplierait les intervenants de l'extra-scolaire, il s'agirait de clarifier et régulariser le statut du personnel de l'extra-scolaire et de s'assurer que ce personnel soit adéquatement formé.
- **Les règles de financement des associations.** Il s'agirait, le cas échéant, de revoir les règles de financement des associations (p.ex. associations qui sont subsidiées en lien avec le nombre de semaines en été) en lien avec le nouveau calendrier scolaire.
- **Les impacts budgétaires.** Il s'agirait de tenir compte des impacts budgétaires afférant à l'offre extra-scolaire additionnelle à prévoir et/ou subsidier.
- **Les besoins d'accompagnement plus importants pour les enfants du primaire.** Il s'agirait de tenir compte du besoin d'accompagnement accru des enfants du maternel et du primaire (vu que ceux-ci sont plus « dépendants » que les élèves du secondaire).

² L'accueil périscolaire ou ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé à l'École), ou encore garderie dans le langage courant, est un service proposé aux familles en lien à l'école, et qui a pour but notamment l'aide aux devoirs, ou l'encadrement des enfants dont les parents travaillent tard.

4

Pour la vie de famille

Ce qui est apprécié dans le projet de réforme

- **L'hébergement alterné pour les parents divorcés.** Des périodes de vacances de deux semaines faciliteraient les arrangements d'hébergement alterné pour parents divorcés.
- **Du temps de qualité en famille.** Avoir des périodes de deux semaines de vacances permettrait de placer les enfants dans des stages et camps durant une semaine et de néanmoins pouvoir bénéficier d'un temps de qualité en famille durant l'autre semaine.
- **Raccourcissement des vacances d'été.** Les (très) longues vacances d'été provoquent des difficultés de « reprise scolaire » lors de la rentrée académique pour de nombreux enfants. Les parents ne savent souvent pas comment assurer des occupations de qualité pour leurs enfants tout au long de cette longue période de vacances. Un raccourcissement des vacances d'été serait donc bénéfique aux familles à ces égards.

Ce que le projet fait craindre

- **Problème de l'occupation des enfants.** Il faudrait s'attendre à des difficultés pour les familles de trouver des occupations de qualité accessibles pour leurs enfants durant les nouvelles périodes de vacances durant l'année. Ce problème serait d'autant plus marqué que les nouvelles périodes de vacances tombent dans des périodes moins ensoleillées, limitant donc les activités en plein air, plus « faciles » à mettre en œuvre durant les périodes de printemps et d'été.
- **Non-alignement avec le rythme actuel des parents travailleurs.** Le calendrier de vacances des parents « au travail » s'organise principalement sur le calendrier scolaire actuel. Le nouveau calendrier scolaire serait donc moins aligné avec celui du monde du travail que le calendrier actuel.
- **La réforme risque d'impacter de manière plus importante les femmes.** Etant donné que le rôle de gestion familiale continue à reposer majoritairement sur les épaules des femmes, celles-ci risquent de se trouver davantage affectées que les hommes par le nouveau rythme scolaire et les nouvelles périodes de vacances des enfants.
- **Manque d'offre extra-scolaire en milieu rural.** Etant donné que non seulement l'offre extra-scolaire mais également l'offre en transport public (encore réduite en période de vacances) font souvent défaut en milieu rural, les familles vivant en milieu rural risquent d'être davantage impactées par le nouveau rythme scolaire et les nouvelles périodes de vacances des enfants.
- **Non-alignement des rythmes FR-NL.** Le nouveau rythme « 7/2 » ne serait plus aligné avec le rythme en vigueur en Communauté flamande et en Communauté germanophone, ce qui poserait problème aux familles ayant des enfants dans des régimes différents.
- **Complexité de mise en œuvre.** La réforme engendrerait des difficultés d'adaptation considérables, non seulement à l'école mais également pour la société en général. « *Pourquoi venir tout chambouler si ça marche bien comme ça ?* »

Les conditions d'acceptabilité « sine qua non »

- **Maintien des 180 jours-école minimum.** Il ne faut pas augmenter le nombre global de jours de congés des enfants afin de ne pas surcharger les parents. A ce sujet, deux idées cherchent à s'exprimer : pas plus de congés car difficulté de prise en charge des enfants par les parents et pas moins de jours de scolarité car ils semblent nécessaires pour la qualité des apprentissages (argument assez massivement admis).

- **Une offre plus « complète ».** Il n'est pas nécessaire que l'entièreté de ces 180 jours soit « remplie » de journées de cours au sens strict. A condition que les enfants continuent à être pris en charge gratuitement par l'école, certains de ces jours pourraient également se décliner sous forme de « journées à projets » consacrées à des thématiques alternatives telles que le sport, l'art, la créativité, la confiance en soi, les relations sociales, le vivre-ensemble, l'intelligence émotionnelle, la préparation de l'examen théorique pour permis de conduire, des excursions « découverte de la nature », etc.
- **Alignement des rythmes en FWB et en Communauté flamande.** Pour les familles 'à cheval' sur différentes communautés linguistiques, par exemple des enfants dans différents systèmes linguistiques ou les familles avec un parent-enseignant dans un autre système linguistique, il apparaît important d'aligner les rythmes en FWB, Communauté flamande et Communauté germanophone.
- **Une offre extra-scolaire adéquate, accessible, en suffisance et en articulation avec le nouveau calendrier scolaire.** Il est indispensable que l'offre extra-scolaire nécessaire soit prête au moment d'entamer la réforme afin de ne pas surcharger les parents qui « travaillent » durant les nouvelles périodes de vacances. Avec une attention toute particulière pour les femmes, potentiellement plus impactées que les hommes et pour l'offre d'accueil pour la petite enfance/maternelle, qui fait trop souvent défaut. De même pour l'offre extra-scolaire en milieu rural, qui devra être renforcée.
- **Ne pas raccourcir les grandes vacances en juillet.** Il faudra éviter de raccourcir les vacances d'été en juillet car les familles belges restent « juilletistes ». Il est préférable de recommencer l'année académique « plus tôt » en août que de terminer « plus tard » en juillet.

Les autres points d'attention

- **Le rythme des crèches et de l'enseignement supérieur.** Tenir compte du rythme des crèches afin d'éviter un écart entre le calendrier de vacances des crèches et celui des élèves. De même pour l'enseignement supérieur.
- **Le budget des familles.** Veiller à ce que le budget des familles ne soit pas impacté par une augmentation du prix des voyages/vacances causé par un raccourcissement des vacances d'été.

5 Pour la vie en société et économique

Ce qui est apprécié dans le projet de réforme

- **De nouvelles possibilités de développement de « projets citoyens » dans et par les écoles.** Le fait d'uniformiser la durée des périodes de cours pourrait permettre aux écoles d'inclure le développement de divers « projets citoyens » dans les modules de 7 semaines.
- **Des avantages économiques pour les consommateurs et les opérateurs.** Un non-alignement des rythmes entre FWB et Communauté flamande amènerait un meilleur étalement de la fréquentation des infrastructures touristiques et du secteur de l'Horeca sur l'année. Ceci permettrait d'atténuer les effets de sous-capacité en haute saison (explosion des prix) ainsi que ceux de surcapacité en basse saison. Il en résulterait des prix réduits pour les consommateurs (vu l'étalement de la demande) ainsi que, pour les opérateurs, une augmentation du volume total de clients dans les transports et dans les établissements touristiques et Horeca (vu l'effet de « lissage » des fréquentations).
- **De nouvelles possibilités en termes d'offre culturelle pour les familles.** Les nouvelles périodes de vacances offrirait de nouvelles opportunités en termes d'organisation d'offres culturelles – notamment dans les quartiers défavorisés. On pourrait s'attendre à ce que les familles d'origine immigrée soient davantage présentes en Belgique durant ces nouvelles périodes de vacances que durant les vacances d'été.

Ce que le projet fait craindre

- **Des périodes de vacances plus froides et plus pluvieuses.** Les nouvelles périodes de vacances tomberont dans des périodes plus froides et pluvieuses.
- **Un rythme perçu comme « artificiel ».** Un tel rythme « 7/2 » invariable d'une année à l'autre serait perçu comme artificiel et sans aucun égard pour les fêtes (traditionnelles), mis à part la Noël.
- **Limitation des possibilités de « grands projets » en été.** En raccourcissant l'été, on limiterait les possibilités de longs projets (voyages, stages d'immersion à l'étranger, échanges interculturels, etc.) pour les enfants.

Les conditions d'acceptabilité « sine qua non »

- **Alignement des rythmes dans l'enseignement fondamental et secondaire (et, dans la mesure du possible, l'enseignement supérieur).** Les nouveaux rythmes scolaires doivent être les mêmes dans l'enseignement fondamental et secondaire. Se pose également la question de l'alignement avec l'enseignement supérieur, non seulement pour pallier le manque de bénévoles pour les camps et stages de vacances, mais également afin de donner la possibilité aux étudiants d'être jobistes dans le tourisme et dans l'Horeca durant les nouvelles périodes de haute saison.
- **Décalage des périodes de vacances en FWB et en Communauté flamande.** Il est, d'un point de vue économique, opportun de décaler les périodes de vacances en FWB et en Communauté flamande (étalement de la demande, baisse des prix, optimisation des infrastructures Horeca et transport, etc.). L'Horeca serait d'accord d'accepter un raccourcissement des vacances d'été à condition qu'il y ait un tel décalage des rythmes entre FWB et Communauté flamande. Il faudrait, idéalement et pour les mêmes raisons, également tenir compte des périodes de vacances dans les pays limitrophes (France, Allemagne, Hollande, etc.).

- **Adaptation des horaires des transports publics.** Durant les périodes de vacances, les transports publics fonctionnent généralement en service réduit. Il faudrait donc revoir l'organisation de la mobilité en lien avec le nouveau calendrier scolaire et également assurer un service minimum durant les périodes de vacances afin de subvenir aux besoins de transports des familles (allers-retours vers les lieux d'activités extra-scolaires pour les enfants).
- **Maintien des jours fériés actuels.** Les jours fériés actuels qui sont liés aux grandes fêtes traditionnelles et sont ancrés dans les us et coutumes et les pratiques devraient être maintenus.

Les autres points d'attention

- **L'organisation du travail.** Il s'agirait de repenser l'organisation des régimes de vacances en vigueur dans le monde des entreprises en articulation avec le nouveau calendrier scolaire.
- **L'événementiel en été.** Repenser le calendrier « culturel » : par exemple l'organisation d'événements en été (festivals, tours & taxis, couleur café, etc.) en articulation avec le nouveau calendrier scolaire.
- **L'organisation du calendrier sportif** actuellement greffé sur l'agenda des vacances scolaires.
- **Revoir, le cas échéant, le statut de l'élève sportif de haut niveau.** Veiller à adapter les rythmes d'entraînements des jeunes sportifs de haut niveau. Ceci concernerait tout particulièrement les jeunes sportifs de haut niveau inscrits dans des programmes de « sports-études ». Se pose dans ce cadre également la question des sportifs qui sont à cheval sur deux systèmes linguistiques (p.ex. école en FWB mais entraînements en Communauté flamande), non pas d'un point de vue des horaires d'entraînements (car ceux-ci se déroulent généralement en soirée) mais plutôt d'un point de vue des stages d'entraînement que les clubs de sport organiseraient durant les vacances scolaires.
- **Les fêtes traditionnelles.** Certaines fêtes pourraient perdre leur signification si elles n'étaient plus rattachées à des jours fériés et/ou des périodes de vacances – entre autres parce que certaines de ces fêtes ont une dimension familiale, communautaire, très marquée (comme la Toussaint et, pour certaines familles, Pâques) et nécessitent souvent des déplacements. Il serait donc pratique que de telles fêtes ne se retrouvent pas détachées des périodes de vacances. Une possibilité serait d'envisager une certaine flexibilité dans l'application du « 7/2 » (application « souple » du « 7/2 » en articulation avec les principales fêtes traditionnelles).

Pistes alternatives proposées

Au travers des discussions, les participants ont, à certaines occasions, proposé des pistes alternatives qui déviaient d'une application stricte du rythme « 7/2 ». Dans certains cas, il s'agissait de propositions faites par les participants afin de pouvoir respecter le critère des 180 jours malgré la réforme du rythme annuel. Dans d'autres cas, il s'agissait de propositions isolées, avec ou sans lien direct avec la question du rythme « 7/2 ».

En lien avec la question des 180 jours minimum

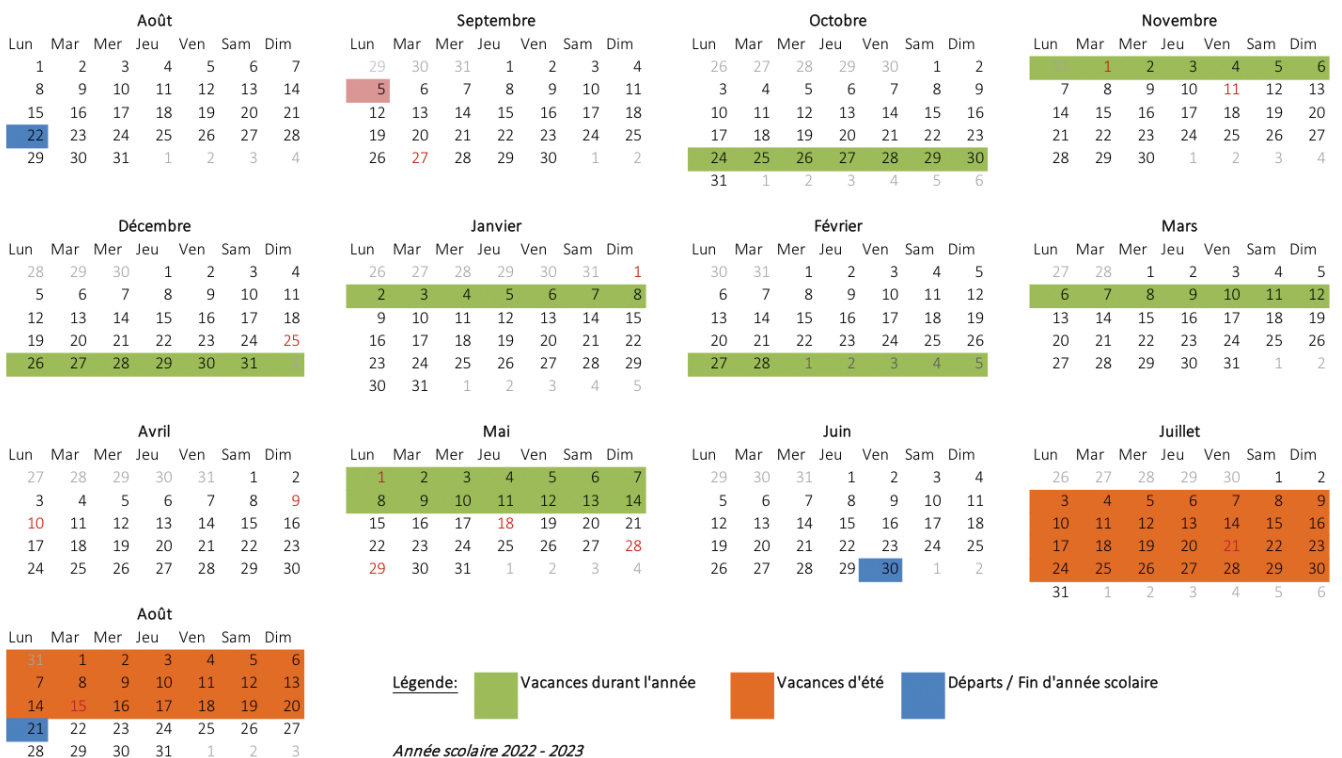
- Afin d'atteindre le critère des 180 jours, la grande majorité des participants s'est exprimée en faveur d'un raccourcissement des vacances d'été en août plutôt qu'en juillet. Les raisons évoquées dans ce sens incluent notamment :
 - ⋯⋯⋯ Le besoin d'étudiants bénévoles pour camps et stages en juillet ;
 - ⋯⋯⋯ Le fait que les familles belges restent « juilletistes » ;
 - ⋯⋯⋯ Le fait qu'il semble préférable, d'un point de vue physiologique, de commencer l'année par une longue période de 8 ou 9 semaines après l'été lorsque les élèves sont bien reposés plutôt que de terminer l'année scolaire sur une période de 8 ou 9 semaines en empiétant sur juillet alors que les effets de la fatigue accumulée tout au long de l'année se font déjà ressentir chez les élèves et que le temps ensoleillé appelle à la détente.
- Moyennant révision globale de l'organisation académique, et pas uniquement du rythme annuel, on pourrait imaginer descendre en dessous des 180 jours-école. Les fins d'année contiennent par exemple des « jours blancs » qui ne représentent pas de réels jours de cours effectifs pour les élèves. En optimisant les jours blancs et la manière d'évaluer, on pourrait ainsi passer à un modèle annuel à 175 jours-élèves sans perdre pour autant des jours de cours effectifs. Ceci permettrait également de dégager du temps pour du travail collaboratif entre enseignants (échange et partage d'informations, prise de décision, choix et échange de matériel, etc.), ainsi que pour des concertations avec les CPMS, des rencontres avec les parents, des journées de formation et des journées pédagogiques.
- En ce qui concerne la manière d'évaluer, les participants ont notamment suggéré :
 - ⋯⋯⋯ Qu'en passant à un modèle d'évaluations plus régulières (et non pas uniquement en fin de semestre), on pourrait réduire le nombre de jours blanc ;
 - ⋯⋯⋯ Qu'en enlevant/réduisant les examens de Noël, on pourrait gagner des jours/semaines de cours. Les examens de Noël ne seraient en effet souvent que des « copier-coller » des tests déjà menés en cours de période.

Autres pistes alternatives

- **Trois semaines de vacances à Noël plutôt que deux.** Certains participants ont évoqué la possibilité d'avoir trois semaines de vacances de Noël, suivies d'une période de 6 semaines de cours en janvier-février. Ceci permettrait d'atténuer les effets négatifs de l'hiver (maladies, courtes journées, froid, fatigue, absences, etc.) sur les élèves et les enseignants. D'autres participants ont cependant mis en garde contre les risques en termes de décrochage scolaire liés à une trop longue « rupture » à Noël. Encore d'autres ont évoqué les difficultés liées à l'organisation de camps et stages en hiver, ou encore les complications pour les accords d'hébergement alterné qui résulteraient du fait d'avoir trois semaines de vacances au lieu de deux. Il est cependant intéressant de noter que, de manière générale, un changement du rythme scolaire annuel ne remettra pas en cause les arrangements d'hébergement alterné d'un point de vue juridique (voir Annexe 3).
- **Des années académiques avec des « soft starts/soft ends ».** L'idée a été soulevée de « soulager » les phases de transition et d'intégration de début et de fin d'année, en proposant des offres alternatives pour commencer et terminer l'année scolaire. On pourrait dans ce sens imaginer des journées divisées en demi-journées de cours et demi-journées d'activités alternatives et/ou de divertissement encadrées par des animateurs ou des bénévoles.
- **Légiférer une possibilité de temps de travail réduit durant les nouvelles périodes de vacances.** L'idée de faire accompagner le changement des rythmes scolaires d'une loi qui donnerait le droit à un des parents de réduire son temps de travail en lien avec les nouveaux rythmes annuels a notamment été avancée. Ceci permettrait aux familles de mieux pouvoir s'organiser pour encadrer les enfants durant les nouvelles périodes de vacances.
- **Articuler le rythme « 7/2 » autour des principales fêtes traditionnelles et/ou sociétales.** Certaines fêtes ont - au fil du temps - développé un fort ancrage sociétal. Noël et Pâques ont, de fait, développé une importance sociétale qui va au-delà de leurs significations religieuses. Ces fêtes sont tant des fêtes religieuses que laïques. La suggestion a donc été faite de prendre les fêtes de Noël et de Pâques comme deux pivots pour l'application du rythme « 7/2 » en veillant à ce que ces deux fêtes tombent endéans les périodes de vacances.
- **Octroyer une enveloppe de 2 jours (par ex.) pour convenance « religieuse ou symbolique ».** Tout en reconnaissant que notre culture est marquée par une tradition judéo-chrétienne, il s'agit de bien considérer que nous vivons dans un monde où le pluralisme est reconnu comme un droit. Il faudrait donc en tenir compte en octroyant, par exemple, une « enveloppe » (par élève) de deux jours d'absence disponibles pour des raisons « religieuses ou symboliques » pour lesquels l'élève ne devrait pas « rendre de compte » ; ceci lui éviterait de donner un certificat de complaisance, par exemple ou d'être sanctionné pour son absence (interrogation ce jour-là, décompte des jours non justifiés...). Cette solution paraît meilleure aux participants qu'une solution collective du style : journée pédagogique à l'occasion de certaines fêtes traditionnelles ; car les mesures plus collectives ont tendance à renforcer la stigmatisation.
- **En cas de non-application du rythme « 7/2 » : inclure une semaine complète de vacances à l'Ascension pour couper le « long » dernier trimestre.** Certains participants opposés au rythme « 7/2 » ont néanmoins proposé d'ajouter une semaine complète de vacances à l'Ascension afin de couper l'actuel « long » dernier trimestre.

Scénario possible de calendrier

- Lors des différents focus groups, les participants ont aussi été invités à se prononcer sur le calendrier-type qui leur semblerait le plus acceptable, en tenant compte des hypothèses de travail (voir supra).
- Plusieurs propositions ont été testées et il semblerait qu'un certain consensus se dégage autour d'un scénario « 9-2-7-2-7-2-7-2 ».
- L'année scolaire commencerait à la mi-août par une « longue » période de cours de 9 semaines.



Conclusion

La méthode de travail a permis d'enrichir les positions émises de façon formelle par les grandes catégories d'acteurs impactés de nouvelles réflexions, elles-mêmes exprimées dans le cadre d'échanges approfondis. Il ne s'agit donc ni d'une étude de faisabilité classique ni d'un recensement exhaustif des positions de tous les acteurs concernés. Ce qui a été testé, c'est le degré d'acceptabilité de la proposition de réforme, aujourd'hui, et ses principales conditions de réussite, aux yeux des acteurs interrogés.

Si l'analyse a mis en avant un consensus assez spontané en faveur d'une modification du rythme annuel qui serait favorable au bien-être des élèves, elle révèle surtout que le véritable enjeu ne porte pas tant sur les modifications de calendrier en tant que telles que sur les conditions qui y sont assorties.

Pour la grande majorité des acteurs consultés en effet « changer les rythmes pour changer les rythmes », cela n'a pas de sens.

Repenser les rythmes scolaires sans avancer sur l'ensemble des autres dimensions du Pacte n'apparaît pas comme une option efficiente. De même, aborder la question des rythmes scolaires sans s'atteler au chantier de l'extrascolaire risquerait de creuser encore les inégalités entre enfants. Enfin, modifier les rythmes scolaires demande aussi de réfléchir à l'articulation du calendrier des élèves avec ceux des adultes qui les entourent.

a

Principales études en Belgique et ailleurs

Etudes belges

Les résultats de la Commission Grafé en 1991

La Commission « rythmes scolaires » avait été instaurée en 1990 afin d'étudier la réforme des rythmes scolaires. Le rapport final que la Commission avait remis au Ministre Grafé un an plus tard étudiait non seulement la possible réforme du calendrier annuel mais également la question de l'organisation de la journée et de la semaine.³

En ce qui concerne la réforme du calendrier annuel, la Commission recommandait une année scolaire rythmée par une alternance de périodes de cours de sept ou huit semaines (huit semaines en début et fin d'année, puis sept semaines durant l'année) suivies de temps de congé de quinze jours. Ceci impliquait notamment :⁴

- Des périodes de deux semaines de congés à la Toussaint (fin octobre), deux semaines de congé à Noël, deux semaines de vacances d'hiver (fin février) et de printemps (fin avril).
- Un raccourcissement des vacances d'été qui dureraient sept semaines au lieu de neuf et qui démarreraient le lundi qui suit le 1er juillet.

La Commission avait également préconisé le maintien des jours fériés légaux et des quatre demi-jours de congé à disposition des pouvoirs organisateurs.

En ce qui concernait l'organisation journalière, la Commission faisait une distinction entre le primaire et le secondaire et préconisait notamment :

- Pour le primaire, l'organisation d'activités d'accueil dès l'ouverture des portes de l'école avec un début des cours à 9 heures. Pendant le temps de midi, des activités culturelles, sportives, etc., seraient menées, suivies d'une reprise des cours à 14 h 30 et d'une fin de journée à 17 heures ou à 17 h 30.⁵
- Pour le secondaire, observant le trop grand nombre de matières enseignées par semaine et par jour, et le « saucissonnage » des cours par portions de 50 minutes, le rapport proposait un schéma fondé sur des périodes de 90 minutes. La journée serait ainsi découpée en quatre périodes de cours, dont trois consacrées à l'apprentissage (de 8 h 45 à 10 h 15, de 10 h 45 à 12 h 15, et de 15 heures à 16 h 30), et une quatrième (de 13 h 15 - 14 h 45) réservée à des ateliers d'expression, de développement personnel, de musique, au sport, à la guidance, au rattrapage, etc.⁶

³ Le Soir, 20 septembre 1991 (http://www.lesoir.be/archive/recup/rythmes-scolaires-une-revolution-en-chantier-la-commiss_t-19910920-Z04F47.html)

⁴ Le Soir, 20 septembre 1991 (http://www.lesoir.be/archive/recup/rythmes-scolaires-une-revolution-en-chantier-la-commiss_t-19910920-Z04F47.html)

⁵ Le Soir, 20 septembre 1991 (http://www.lesoir.be/archive/recup/rythmes-scolaires-une-revolution-en-chantier-la-commiss_t-19910920-Z04F47.html)

⁶ Le Soir, 20 septembre 1991 (http://www.lesoir.be/archive/recup/rythmes-scolaires-une-revolution-en-chantier-la-commiss_t-19910920-Z04F47.html)

La Commission avait à l'époque déjà fait remarquer qu'une modification des rythmes scolaires allait nécessairement devoir s'accompagner d'une série d'adaptations dans d'autres domaines relatifs au fonctionnement du « scolaire » (réforme des programmes, des méthodes d'évaluation, etc.) et de « l'extra-scolaire » (accueil des enfants en congé, harmonisation de la vie scolaire, associative et familiale, création de synergies entre parents, associations locales et organismes parascolaires d'une part, et l'école d'autre part).⁷ Parmi d'autres suggestions, la Commission avait notamment suggéré l'abandon de l'unité «année scolaire» (sanctionnée par des examens et un possible redoublement) pour organiser des cycles d'apprentissage étalés sur deux ou trois ans et tenant compte du rythme individuel des enfants.⁸

Les conclusions de cette Commission étaient à l'époque restées lettre morte. Une large enquête sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires tel que décrit ci-dessous avait cependant été menée auprès des familles par la Ligue des Familles. L'enquête avait permis de montrer que la plupart des familles se montraient favorables au projet d'aménagement des rythmes scolaires (51,5 % en accord ; 34,5 % neutres ; et 14 % en désaccord).⁹ Plus de détail quant aux résultats de l'enquête sont repris ci-dessous.

L'enquête de la Ligue des familles et les travaux de D. Mouraux de 1992

Suite aux travaux de la Commission des Rythmes Scolaires, la Ligue des Familles a organisé en 1992 une large consultation auprès des familles : 3500 questionnaires remplis ont pu être récupérés auprès des familles et 1200 de ces 3500 questionnaires ont été traités. Les résultats de l'enquête ont ensuite été analysés par D. Mouraux dans son ouvrage « *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires* ».

Les questions posées aux familles (17 au total) lors de l'enquête se déclinaient comme suit :

- 6 questions d'opinion en lien direct avec les travaux et recommandations du rapport de la Commission des Rythmes Scolaires. De celles-ci, 1 concernait spécifiquement le rythme scolaire annuel ;
- 3 questions d'opinion concernant l'accueil extra-scolaire des enfants et
- 8 questions permettant l'identification socio-économique des familles ayant rempli le questionnaire (taille de la famille, composition, situation professionnelle des parents, type de profession, diplôme obtenu en dernier lieu, horaire de travail, tranche de revenus, milieu urbain vs. rural).

Avant de répondre au questionnaire, les familles avaient préalablement pris connaissance du contenu du rapport de la Commission des Rythmes Scolaires.

L'enquête a ainsi permis de comparer les opinions des familles (vis-à-vis des différentes dimensions du projet d'aménagement des rythmes scolaires) en fonction de leurs caractéristiques sociales, culturelles, économiques, familiales ou même environnementales. La grande majorité des familles (63,9%) s'était, à ce moment-là, prononcée en faveur du projet dans son ensemble.

⁷ MOURAUX, D., *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires*, Bruxelles, De Boeck, 1992

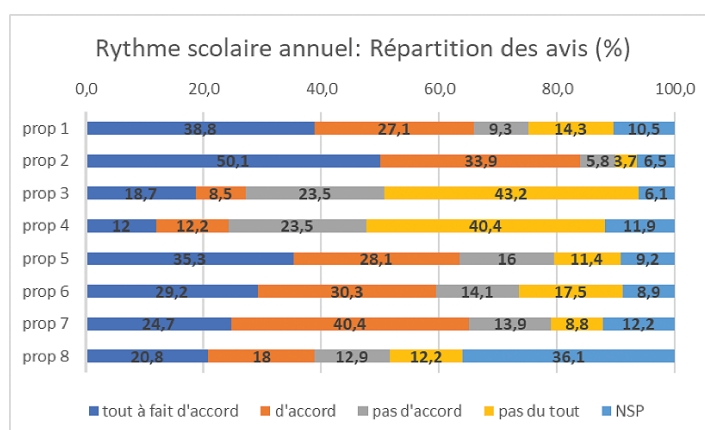
⁸ Le Soir, 20 septembre 1991 (http://www.lesoir.be/archive/recup/rythmes-scolaires-une-revolution-en-chantier-la-commiss_t-19910920-Z04F47.html)

⁹ MOURAUX, D., *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires*, Bruxelles, De Boeck, 1992

En ce qui concerne la question du rythme scolaire annuel plus particulièrement, les huit propositions suivantes avaient été soumises aux participants :

1. L'année est mieux équilibrée.
2. Il faut avant tout organiser l'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires.
3. Pas question de toucher aux deux mois de vacances en été ; c'est sacré !
4. 15 jours de congé, c'est trop long ; ça va nuire au travail scolaire.
5. 15 jours sont nécessaires pour vraiment se reposer.
6. Ce nouveau calendrier va compliquer la vie familiale.
7. Sur 15 jours, on peut faire des activités plus intéressantes et plus variées.
8. Raccourcir les vacances d'été fera monter les prix.

Et la répartition des avis (tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord, pas du tout d'accord, ne-se-prononce-pas



(NSP) des parents (en %) :¹⁰

Le graphe ci-dessus montre qu'une majorité des répondants s'exprime en faveur (c.-à-d. « tout à fait d'accord » ou « d'accord ») de la réforme pour chacune des propositions faites.

Ensuite, l'analyse a également mesuré le degré de dépendance entre l'opinion vis-à-vis du calendrier scolaire et des variables de composition familiale telles que reprises ci-dessous :

- **Nombre d'enfants** : 0 ou 1 enfant ; 2 enfants ; 3 enfants ; 4 enfants et +
- **Age des enfants** : 1 à 3 ans ; 4 à 11 ans ; 12 à 18 ans ; 19 ans et +
- **Milieu de vie et type d'habitat** : Environnement urbain ; environnement semi-urbain ; environnement rural
- **Situation professionnelle de la mère** : Temps plein ; temps partiel ; autres
- **Statut professionnel de la mère** : Ouvrière ; employée ; travailleuse sociale ; enseignante ; cadre moyen et inférieur ; cadre supérieur ; indépendante ; profession libérale
- **Statut professionnel du père** : Ouvrière ; employée ; travailleuse sociale ; enseignante ; cadre moyen et inférieur ; cadre supérieur ; indépendante ; profession libérale
- **Dernier diplôme de la mère** : Primaire + secondaire inférieur ; secondaire supérieur ; supérieur ; universitaire
- **Dernier diplôme du père** : Primaire + secondaire inférieur ; secondaire supérieur ; supérieur ; universitaire
- **Revenus du ménage** : - de 50.000 ; de 51 à 90.000 ; de 91 à 150.000 ; + de 150.000 (BEF)

¹⁰ MOURAUX, D., Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires, Bruxelles, De Boeck, 1992, p.33

Le tableau ci-dessous récapitule les positions extrêmes (le plus en faveur/défaveur) à propos du projet du nouveau calendrier scolaire dans son ensemble telles que prises par les familles en fonction de chacune des variables ci-dessous : ¹¹

Variables	Le plus d'accord	% d'accord/ désaccord	Le moins d'accord	% d'accord/ désaccord
Nombre d'enfants	Petites familles (2 enfants)	55,6% d'accord ; 12,5% désaccord	Grandes familles	45,6% d'accord ; 17,7% désaccord
Age des enfants	Les plus jeunes (1 à 3 ans)	61% d'accord ; 7,7% désaccord	Les 12 à 18 ans	41,8% d'accord ; 14,8% désaccord
Situation de la mère	Temps plein	52,7% d'accord ; 12,5% désaccord	Temps partiel	50,4% d'accord ; 14,9% désaccord
Statut de la mère	Enseignante	62,6% d'accord ; 9,6% désaccord	Cadre moyen et inf	42,4% d'accord ; 16,9% désaccord
Statut du père	Employé	58,1% d'accord ; 13,6% désaccord	Cadre supérieur	40,0% d'accord ; 22,1% désaccord
Diplôme de la mère	Supérieur	54,6% d'accord ; 14,1% désaccord	Secondaire inférieur	47,3% d'accord ; 15,4% désaccord
Diplôme du père	Supérieur	55,4% d'accord ; 14,1% désaccord	Universitaire	47,1% d'accord ; 17,1% désaccord
Revenus	Faibles (51 à 90)	58,3% d'accord ; 10,7% désaccord	Les plus hauts	43,8% d'accord ; 21,9% désaccord
Environnement	Rural	58,1% d'accord ; 11,6% désaccord	Semi-urbain	43,3% d'accord ; 17,2% désaccord

L'analyse montre donc que des différences d'opinion parfois marquées entre familles de différentes constellations subsistent. C'est notamment parmi les familles les plus aisées (revenus en excès de 150.000) qu'on retrouve les expressions de désaccord les plus marqués à la réforme des rythmes (43,8 % en accord contre 21,9% en désaccord), contrairement aux familles les plus défavorisées (moins de 50.000 de revenus) qui, elles, se sont exprimés fortement en faveur de la réforme (53,8% en accord contre 13,5% en désaccord).¹²

Les auteurs de l'analyse concluent que la réussite de ce nouveau calendrier est soumise à des conditions préalables incontournables. On ne peut en effet pas décider de bouleverser le calendrier du jour au lendemain sans avoir pris des mesures d'accompagnement adéquates qui permettront d'accueillir les enfants en congé dans des conditions satisfaisantes. En l'absence des parents, la collectivité doit offrir aux enfants un minimum de bien-être et sécurité et, d'une manière optimale, une éducation globale et équilibrée. Il serait même dangereux de lancer cette réforme de manière isolée, et sans préparation sérieuse, vu que ceci risquerait d'accentuer encore les inégalités sociales dans la jouissance des congés et vacances. ¹³

¹¹ MOURAUX, D., Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires, Bruxelles, De Boeck, 1992, p.46

¹² MOURAUX, D., Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires, Bruxelles, De Boeck, 1992.

¹³ MOURAUX, D., Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires, Bruxelles, De Boeck, 1992.

Finalement, « la tendance générale reste essentiellement positive : au-delà des différences sociales, culturelles, économiques, familiales, les familles dans leur ensemble se disent favorables à l'aménagement des rythmes de vie des enfants dans et hors de l'école tel qu'il était proposé par la Commission à l'époque. »¹⁴

Etude Vlerick de 2015

En 2014-2015, l'école de gestion "Vlerick Business School" a mené une étude intitulée "The effect of a structural change of the school holidays on the Belgian economy" (l'effet d'un changement structurel des vacances scolaires sur l'économie belge) pour Thomas Cook.¹⁵

Concrètement, le changement des vacances scolaires proposé et étudié dans l'étude se présente comme suit : des vacances d'été de sept semaines décalées avec un chevauchement de trois semaines entre FWB et Communauté flamande, des vacances d'automne de deux semaines décalées avec un chevauchement d'une semaine, et une semaine de vacances additionnelle commune en mai autour de la fête de l'Ascension. Pour le reste, les vacances scolaires de Noël, Carnaval, et Pâques resteraient comme elles le sont aujourd'hui.

16

Proposed holiday calendar 2015-2016			
Holiday	Flanders	Wallonia	Total duration holiday period
Autumn holiday	26/10-08/11	02/11-15/11	3 weeks
Christmas holiday	21/12/2015-03/01/2016		2 weeks
Carnival holiday	08/02-14/02		1 week
Easter holiday	28/03-10/04		2 weeks
Ascension holiday	02/05-08/05		1 week
Summer holiday	27/06-14/08	25/07-11/09	11 weeks

Dans le cadre de l'étude, une enquête a été créée afin de collecter les avis des enseignants et d'autres employés d'école par rapport au changement proposé ci-dessus. L'étude a ensuite sélectionné plusieurs secteurs pour lesquels suffisamment de données étaient disponibles afin d'évaluer les impacts économiques du changement de rythme proposé.

Dans l'analyse des avantages et inconvénients du rythme proposé, l'étude a ainsi tenu compte des secteurs suivants :

- Mobilité
- Enseignement
- Soins de santé
- Environnement
- Tourisme et Horeca
- Garde d'enfants.

¹⁴ MOURAUX, D., Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires, Bruxelles, De Boeck, 1992, p.47

¹⁵ T. Matthys, J. Penxten, The effect of a structural change of the school holidays on the Belgian economy, Vlerick & Thomas Cook, 2014-2015.

¹⁶ T. Matthys, J. Penxten, The effect of a structural change of the school holidays on the Belgian economy, Vlerick & Thomas Cook, 2014-2015, p.18.

Le rapport conclut que la réforme proposée aurait des effets bénéfiques pour l'ensemble des secteurs analysés :

- **Mobilité** : Diminution du trafic et des accidents routiers ;
- **Soins de santé** : Diminution des coûts des soins de santé suite à la réduction des accidents routiers et des burnouts ;
- **Environnement** : Diminution de la pollution suite à la baisse du trafic (mais plus de déplacements car plus de voyages durant les vacances) ;
- **Tourisme & Horeca** : Augmentation des profits car plus de possibilités de voyages pour les familles ;
- **Enseignement** : Moins de stress et donc de burnouts du côté des enseignants. Des élèves mieux reposés, ce qui favorise les apprentissages ;
- **Garde d'enfants** : Moins de difficultés pour les parents pour trouver des solutions de supervision et d'encadrement extra-scolaire, vu que les camps et stages seront moins bondés suite au décalage des périodes de vacances. Plus de possibilités de voyages durant les vacances.

Il ressort donc de l'étude que le secteur du Tourisme est à présent favorable à une réforme des rythmes scolaires à condition d'introduire un décalage des vacances entre la FWB et la Communauté flamande, d'une semaine en automne, de quatre semaines en été et moyennant l'introduction d'une nouvelle semaine additionnelle de vacances en mai aux alentours de l'Ascension.

D'autres études ont également été menées au niveau européen ; cependant la plupart de celles-ci sont de nature à évaluer l'intérêt pédagogique d'une telle réforme et ne s'attardent que peu sur les enjeux de nature socio-culturelle et économique.

Il est cependant intéressant de brièvement présenter ci-dessous deux études qui ont effectué une comparaison de l'organisation de l'année scolaire dans différents pays européens, la première ayant été réalisée par la Fondation Robert Schuman en 2011, la deuxième réalisée par la Commission Européenne en 2017.

Dans son étude de 2011, La Fondation Robert Schuman note que la comparaison des rythmes scolaires en Europe fait ressortir plusieurs points de convergence entre pays, en particulier la généralisation de la semaine de 5 jours et le développement d'une offre d'activités périscolaires en dehors des heures de cours. Elle fait cependant également apparaître des divergences, notamment dans la durée des grandes vacances.¹⁷

La Commission Européenne a, de son côté, également mené une comparaison de l'organisation des temps scolaires en Europe pour l'année scolaire 2017-2018.¹⁸ Elle relève les observations suivantes :

- **Dans la plupart des pays, l'année scolaire démarre début septembre.** Dans environ la moitié des pays, l'année scolaire débute le 1er septembre. Dans les pays nordiques, l'année commence généralement entre mi et fin août alors que dans les pays du sud cette date se situe entre mi et fin septembre.
- **La répartition des vacances sur l'année scolaire varie d'un pays à l'autre, à l'exception des vacances de Noël.** Outre les vacances d'été, il y a quatre autres périodes de vacances principales en Europe (vacances d'automne, de Noël, d'hiver/carnaval, et de printemps/Pâques). A l'exception des vacances de Noël, ces périodes de vacances varient d'un pays à l'autre, tant d'un point de vue timing que d'un point de vue durée.
- **Des variations régionales et locales existent dans certains pays.** Les périodes et dates de début et fin des périodes de vacances peuvent varier au sein d'un même pays. Alors que le nombre total de jours d'école sur l'année est généralement fixé par le pouvoir central, le pouvoir de décider de la distribution des périodes de vacances sur l'année est accordé aux régions, municipalités ou, dans certains cas, aux écoles elles-mêmes. En Allemagne, Italie, Espagne et Autriche, ce sont les autorités régionales, en Norvège et Suède il s'agit des autorités locales (municipalités), alors qu'en Irlande et au UK, ce genre de décision est pris au niveau des écoles. Finalement, en France, République Tchèque, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie et Slovénie, ce sont les pouvoirs centraux qui déterminent des différentes dates de vacances en fonction de différentes zones géographiques.
- **La longueur des vacances d'été varie significativement en Europe.** Dans la majorité des cas, les vacances d'été démarrent en juin. Leur longueur varie cependant significativement d'un pays à l'autre. De 6 semaines dans certains Länder allemands, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Liechtenstein à 13 semaines en Lettonie, Italie ainsi qu'en Turquie. Les vacances d'été sont généralement plus courtes dans les pays où les élèves ont des périodes de vacances plus fréquentes et plus longues durant l'année académique.

¹⁷ Fondation Robert Schuman (<https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0212-les-rythmes-scolaires-dans-l-union-europeenne>)

¹⁸ EU publications, The organisation of school time in Europe: 2017-2018 year (<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9d2adfd6-99c1-11e7-b92d-01aa75ed71a1/language-en> ; see also: <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/81c4aa04-65b4-4e2e-bb7d-3a9356df3e31/language-en>)

- **La répartition des semaines de vacances sur l'année est la même pour l'enseignement primaire et le secondaire.** De légères différences existent pour quelques pays seulement. En Bulgarie, Grèce et Chypre, par exemple, les vacances d'été durent plus longtemps pour les élèves plus jeunes. L'inverse est vrai en Irlande et en Islande.



Réformes comparables dans d'autres pays d'Europe : Le cas de la France

L'objectif de cette section est d'analyser le projet de réforme des rythmes scolaires en France en termes d'impact sur les différentes constituantes de la société (enjeux, défis et résistances éventuelles, processus qui ont permis de répondre à ces difficultés).

Description de la réforme menée

La réforme des rythmes scolaires en France, instaurée par décret du 24 janvier 2013, visait à améliorer la réussite des élèves en dégageant notamment du temps pour traiter et approfondir les programmes scolaires, aider les élèves en difficulté, mener des projets alternatifs, etc.¹⁹ La réforme a porté sur la révision des rythmes journalier (journées allégées) et hebdomadaire (semaines plus rythmées), sans modification du rythme annuel à ce stade.

La rentrée 2013 a été la première année d'application des nouveaux rythmes scolaires en France dans environ 4 000 communes, pour l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles. Dans ces établissements, on est ainsi passé d'une semaine de 4 jours à une semaine de 4 jours et demi (trois heures de classe prévues le mercredi matin). En même temps, chaque journée a été raccourcie d'environ 45 minutes.²⁰ Ce sont les communes, collectivités en charge de la gestion des écoles maternelles et des écoles primaires, qui sont responsables de l'application de la réforme.

Les réformes des rythmes menées en France contiennent les dispositions principales suivantes :

- **Adaptation du rythme hebdomadaire :** Afin d'alléger la journée de classe, le décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées. On passe donc d'une semaine scolaire à 4 jours (pas d'école le mercredi) à une semaine scolaire à 4 jours et demi (trois heures de classe rajoutées le mercredi matin).²¹ Il en résulte un passage de 144 à 180 jours de cours par an. La réforme ne touche cependant pas à ce stade à la question du raccourcissement des vacances d'été ou la réallocation des périodes de vacances sur l'année.²²

¹⁹ Institut des Politiques Publiques, Avril 2017 (<https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2017/04/n26-notesIPP-avril2017.pdf> ; https://www.lemonde.fr/education/article/2016/06/11/le-tableau-mitige-de-la-reforme-des-rythmes-scolaires_4948217_1473685.html)

²⁰ Institut des Politiques Publiques, Avril 2017 (<https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2017/04/n26-notesIPP-avril2017.pdf>)

²¹ Vie publique, 28 janvier 2013 (<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/reforme-rythmes-scolaires-decret-est-paru.html> ; <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2017/04/n26-notesIPP-avril2017.pdf>)

²² Ministère de l'éducation nationale (http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html#L%E2%80%99essentiel_sur%20la%20r%C3%A9forme%20des%20rythmes%20%C3%A0%20l%E2%80%99%C3%A9cole%20primaire)

- **Adaptation du rythme journalier.** Chaque journée est raccourcie d'environ 45 minutes. La journée de classe ne devra pas excéder 5h30 et la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.²³
- **Réforme du périscolaire.** La réforme impose aux écoles d'introduire trois heures facultatives d'activités périscolaires, à répartir sur les 4 jours de la semaine. L'organisation de cette offre est à charge des communes et des collectivités en charge des écoles maternelles et primaires. Le décret précise que la mise en place d'activités périscolaires est facultative et que la participation des enfants aux activités, si elles sont mises en place, n'est pas obligatoire.²⁴

Depuis 1964, l'organisation scolaire en France est en outre découpée en trois zones permettant d'étaler les vacances d'hiver et de Pâques sur quatre semaines pour favoriser les activités touristiques, notamment les sports d'hiver, et pour mieux répondre aux impératifs de sécurité routière.²⁵ La France pratique ainsi l'étalement des vacances scolaires durant l'année académique en vue de faciliter les transports, réduire les conditions tarifaires et ainsi maintenir des activités touristiques et des emplois sur tout le territoire national.²⁶

Réactions exprimées par différentes constituantes de la société

Des réactions ont été émises non seulement avant la mise en œuvre de la réforme (c.-à-d. durant sa phase de préparation) mais également après la mise en œuvre de celle-ci. Par ailleurs, plusieurs réactions ont également été émises quant à l'éventuelle mise en œuvre d'une réforme du rythme annuel.

Réactions en lien avec la réforme menée

La mise en œuvre de la réforme des rythmes de l'école s'est, dans les esprits, très vite transformée en réforme du périscolaire. Au point d'être jugée par les familles non plus à l'aune de son impact sur les apprentissages, mais au regard des activités extra-scolaires proposées aux élèves (leur intérêt, leur diversité, leur gratuité...²⁷

Les réactions négatives suivantes ont notamment été exprimées en lien avec la question périscolaire :²⁸

- **La réforme va coûter cher aux communes** (soulevé par l'association des maires de France). Il revient par exemple aux communes de prendre en charge les ouvertures de cantines le mercredi midi ou l'embauche d'animateurs pour assurer les activités périscolaires.
- **Un trop faible niveau de qualification des animateurs du périscolaire** (soulevé par les enseignants et parents d'élèves). Lorsque le gouvernement français avait promis d'augmenter le nombre d'enfants que peut encadrer un animateur afin de pallier les problèmes d'effectifs, cette décision avait également été contestée par

²³ Vie publique, 28 janvier 2013 (<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/reforme-rythmes-scolaires-decret-est-paru.html> ; Institut des Politiques Publiques, Avril 2017 (<https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2017/04/n26-notesIPP-avril2017.pdf>)

²⁴ <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2017/04/n26-notesIPP-avril2017.pdf>

²⁵ Le Monde, 28 février 2013 (http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html)

²⁶ CERE Asbl, Septembre 2016 (http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/9_allongement_du_temps_scolaire_def.pdf)

²⁷ Le Monde, 11 juin 2016 (https://www.lemonde.fr/education/article/2016/06/11/le-tableau-mitige-de-la-reforme-des-rythmes-scolaires_4948217_1473685.html)

²⁸ Le Monde, 28 février 2013 (https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html)

les animateurs eux-mêmes, qui estiment qu'elle pose des problèmes de qualité et de sécurité.²⁹

- **Les craintes relatives au temps de travail journalier.** Les syndicats enseignants ont fait grève à plusieurs reprises, notamment afin de manifester leur inquiétude que les activités périscolaires - qui sont censées réduire le temps de travail - ne réduiront en pratique pas le temps de présence à l'école.³⁰

Réactions en lien avec une éventuelle réforme du rythme annuel

Il y a à plusieurs reprises été mention en France de compléter la réforme des rythmes hebdomadaire et journalier par une réforme du rythme scolaire annuel. En 2013, le ministre de l'éducation nationale avait préconisé des vacances d'été d'une durée de six semaines (c.-à-d. raccourcies de deux semaines) réparties en deux zones. L'objectif était d'étaler "progressivement" l'année scolaire sur 37 à 38 semaines, contre 36 semaines, voire 35 avec les ponts à l'heure actuelle. Le ministre avait à cette occasion également réaffirmé que, durant l'année, il préconisait une alternance de sept semaines de cours et de deux semaines de vacances (rythme « 7/2 »)³¹. Il avait à ce moment également déjà reconnu qu'une telle réforme ne serait "pas simple" et obligerait notamment à revoir les examens (en particulier le baccalauréat), qui occupent les locaux d'un certain nombre d'établissements très tôt dans le mois de juin. Le fait que certains élèves, notamment des collégiens, étaient à l'extérieur des établissements scolaires dès le 10 juin avait également été soulevé.³²

Les réactions positives suivantes ont notamment été émises en lien avec la question du rythme annuel :

- **La réforme répond tant à un besoin pédagogique qu'à une demande sociale.** La principale association de parents française, la FCPE, avait réagi positivement à la proposition de réforme des rythmes scolaires: « *On est très satisfaits, c'est nos demandes. Cinq heures de classe par jour à l'école, pas plus de six heures au collège, jamais plus de sept au lycée. Quatre-vingt-dix minutes garanties à tous le midi, jamais plus de sept semaines de classe d'affilée, jamais moins de deux semaines de congé et une réduction des vacances d'été, parce que c'est une demande sociale réelle, qui rejoint le besoin pédagogique* ». ³³

Les réactions négatives suivantes ont notamment été émises en lien avec la question du rythme annuel :

- **La réforme mènerait à une augmentation de la charge de travail pour les enseignants.** Une des réactions des syndicats enseignants avait notamment été de dire que « si on rallonge de manière importante le temps d'enseignement, il faudra pouvoir dire aux enseignants qu'il va y avoir des contreparties » et qu'« aucun salarié ne va accepter que l'on modifie son temps de travail sans qu'on regarde ses conditions de travail ». ³⁴ D'une autre étude menée en France, il ressortait que les deux-tiers des enseignants interrogés

²⁹ Le Monde, 28 février 2013 (https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html)

³⁰ Le Monde, 28 février 2013 (https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html)

³¹ Le Monde, 24 février 2013 (https://www.lemonde.fr/education/article/2013/02/24/peillon-preconise-six-semaines-de-vacances-d-ete-avec-deux-zones_1837978_1473685.html)

³² Le Monde, 24 février 2013 (https://www.lemonde.fr/education/article/2013/02/24/peillon-preconise-six-semaines-de-vacances-d-ete-avec-deux-zones_1837978_1473685.html)

³³ Le Monde, 24 février 2013 (https://www.lemonde.fr/education/article/2013/02/24/peillon-preconise-six-semaines-de-vacances-d-ete-avec-deux-zones_1837978_1473685.html)

³⁴ Le Monde, 24 février 2013 (https://www.lemonde.fr/education/article/2013/02/24/peillon-preconise-six-semaines-de-vacances-d-ete-avec-deux-zones_1837978_1473685.html)

s'opposaient ainsi à un raccourcissement de la durée des vacances d'été.³⁵

En même temps que la question sur le raccourcissement de l'été s'est aussi posé la question de la réorganisation de ces vacances par « zones »³⁶. En effet, même si depuis 1964, les vacances de février et de Pâques sont organisées par « zones académiques », ceci n'est pas encore le cas pour les vacances d'été.

Les réactions positives suivantes ont notamment été émises en lien avec la question du fonctionnement « par zones » :

- **Bénéfique d'un point de vue économique.** En 2013, l'Horeca a réagi très favorablement à cette proposition de zonage. Selon 'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie', le zonage des vacances estivales du 15 juin au 15 septembre permettrait une meilleure optimisation de la période estivale, et notamment une meilleure répartition de l'offre hôtelière alors qu'une réduction sans zonage aurait au contraire des conséquences économiques et sociales graves, avec une perte de chiffres d'affaires et un risque sur les emplois.³⁷ Déjà en 2011, l'industrie du tourisme y était également favorable.

Selon ces professionnels, cette solution permettrait « moins de pression sur les tarifs de séjours », une « moindre pollution », « une amélioration de la sécurité routière ».³⁸

Les réactions négatives suivantes ont notamment été émises en lien avec la question du fonctionnement « par zones » :

- **Mise en péril de la vie familiale et amicale.** En 2013, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) se disait d'accord pour un raccourcissement de l'été mais farouchement opposée à tout zonage. La raison évoquée était la difficulté que cela provoquerait pour trouver des dates communes pour la vie familiale et amicale, surtout lorsque les deux parents travaillent et sont limités par leurs contraintes professionnelles respectives.³⁹ En ce qui concerne des familles de différentes constellations, l'opposition au décalage des zones se fait particulièrement ressentir du côté des familles séparées ou recomposées, surtout celles vivant dans des zones différentes (par exemple le cas où les enfants sont inscrits dans des écoles de zones différentes et/ou les parents travaillent dans des zones différentes). Le « zonage » réduit dans ce cas les possibilités de projets de vacances communs, surtout s'il est accompagné d'une réduction de la durée des vacances.⁴⁰

³⁵ Le Monde, 6 septembre 2012 (https://www.lemonde.fr/education/article/2012/09/06/faut-il-raccourcir-et-zoner-les-vacances-scolaires-d-ete_1756616_1473685.html)

³⁶ Le Monde, 6 septembre 2012 (https://www.lemonde.fr/education/article/2012/09/06/faut-il-raccourcir-et-zoner-les-vacances-scolaires-d-ete_1756616_1473685.html)

³⁷ Le Monde, 6 septembre 2012 (https://www.lemonde.fr/education/article/2012/09/06/faut-il-raccourcir-et-zoner-les-vacances-scolaires-d-ete_1756616_1473685.html)

³⁸ Le Figaro, 29 mai 2011 (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/05/29/01016-20110529ARTFIG00203-les-vacances-d-ete-pourraient-etre-amputees-de-15-jours.php>)

³⁹ Le Monde, 6 septembre 2012 (https://www.lemonde.fr/education/article/2012/09/06/faut-il-raccourcir-et-zoner-les-vacances-scolaires-d-ete_1756616_1473685.html)

⁴⁰ Le Monde, 26 février 2013 (https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/26/reduction-des-conges-d-ete-mesure-positive-ou-catastrophe_1838711_1473688.html)

a

Cartographie des principales parties prenantes en Belgique

Plusieurs composantes de la société civile et économique pourraient être impactées par la mise en œuvre d'un rythme annuel type « 7/2 ». Une cartographie aussi exhaustive que possible de ces composantes a été développée sur base (a) d'une analyse des parties prenantes autour du monde de l'enseignement, (b) d'une revue de presse quant à des prises de position éventuelles de certaines (autres) composantes de la société civile sur le sujet du rythme annuel scolaire et (c) d'une étude de cas des réactions de ces mêmes parties prenantes dans d'autres régions du monde (voir section précédente).

Les groupes d'acteurs impactés par la réforme peuvent être regroupés par « mondes ». La cartographie des principales parties prenantes peut ainsi être regroupée comme suit (classés par ordre de « proximité » décroissant autour du « noyau » scolaire) :

1. Monde de l'école,
2. Monde des familles,
3. Monde associatif,
4. Monde économique, et
5. Monde religieux/laïque.

Pour chacun de ces cinq mondes, les tableaux cartographiques ci-dessous reprennent les principaux groupes d'acteurs ainsi que leurs principaux représentants en Belgique. Tous les acteurs repris dans le tableau ont été contactés dans le cadre de cette étude.



1 MONDE DE L'ÉCOLE

Groupes d'acteurs	Représentants
a - Elèves	<ul style="list-style-type: none"> Comité des élèves francophones (CEF)
b - Enseignants	Syndicats enseignants : <ul style="list-style-type: none"> FGTB-CGSP Enseignement FGTB Enseignement Libre : Setca CSC Enseignement CGSL Enseignement Officiel et Enseignement Libre
c - Educateurs	<ul style="list-style-type: none"> Collectif CREMS
d - Directeurs	<ul style="list-style-type: none"> Collège des directeurs de l'enseignement libre catholique Conseil des directeurs de l'enseignement secondaire libre catholique Association des directeurs de l'enseignement fondamental Fédération des Associations de Directeurs Catholique (FEADI) Association des directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO, incluant directeur WBE et CPEONS) Association inter-réseaux des directeurs d'école (AIDE)
e - Associations de parents	<ul style="list-style-type: none"> Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC)
f - Fédérations de PO	<ul style="list-style-type: none"> SeGEC CECP CPEONS WBE FELSI
g - Soutien pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Cellule pédagogique de l'enseignement catholique Cellule pédagogique des autres réseaux Fédération Francophone des Écoles de Devoirs
h - Services d'inspection	<ul style="list-style-type: none"> Inspecteurs scolaires/pédagogiques
i - Services psycho-médicaux-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Services de Promotion de la Santé à l'école (PSE) CPMS
j - Acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Services d'accrochage scolaire (SAS)



2 MONDE DES FAMILLES

Groupes d'acteurs	Représentants
<p>a - Organismes de soutien aux familles et à la parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligue des Familles • CPAS • Maisons des femmes • Amazone • Vie féminine • Changements pour l'Egalité • Associations de quartier • Office National de la Naissance et de l'Enfance (ONE) • Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse • Crèches et dispositifs d'accueil de la petite enfance
<p>b - Familles (de différentes constellations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Familles nucléaires • Familles monoparentales • Familles recomposées • Familles multilingues • Familles d'origine non belge • Familles défavorisées • Grands-parents • Etc.



3 MONDE ASSOCIATIF

Groupes d'acteurs	Représentants
a - Organismes sportifs, stages et de voyages pour jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF) • ADEPS • PromoSport • Vacances vivantes • Clubs sportifs • Stages de vacances • Stages de sport • Voyages pour jeunes • Etc.
b - Mouvements de jeunesse et organismes de soutien à la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des Scouts de Belgique • Patro • Guides • Jeunesses Socialistes, • Jeunesse & Santé Bruxelles • Scouts & guides pluralistes asbl • Promo Jeunes • Fédération des maisons de jeunes (FMJ Asbl) • ATD Quart Monde en Belgique • BAO-Jeunesse • Réseau résonance asbl • La Chaloupe • Etc.
c - Organismes culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques • Académies • Ecoles d'art • AFS Programmes Interculturels - Belgique • Etc.



4 MONDE ÉCONOMIQUE

Groupes d'acteurs	Représentants
a - Secteur touristique belge et Horeca	<ul style="list-style-type: none"> Fédération Horeca Wallonie Fédération Horeca Bruxelles Les Auberges de Jeunesse Belgium
b - Secteur touristique international et sociétés de transport aérien	<ul style="list-style-type: none"> ABTO, l'association belge des tour-opérateurs TUI Belgium
c - Entreprises/Employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) Union wallonne des entreprises (UWE) Chambre de Commerce et Union des Entreprises de Bruxelles (BECI) Union des classes moyennes (UCM) Fondation pour l'Enseignement



5 MONDE RELIGIEUX/LAÏQUE

Groupes d'acteurs	Représentants
a - Culte Catholique	<ul style="list-style-type: none"> CathoBel - site de l'église catholique en Belgique Conférence des évêques de Belgique
b - Culte Islamique	<ul style="list-style-type: none"> Exécutif des musulmans de Belgique (EMB)
c - Culte Israélite	<ul style="list-style-type: none"> Consistoire Central Israélite de Belgique Institut d'Etudes du Judaïsme
d - Culte Protestant-évangélique	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique l'Eglise Protestante Unie de Belgique
e - Culte Anglican	<ul style="list-style-type: none"> The Central Committee of the Anglican Church in Belgium
f - Culte Orthodoxe	<ul style="list-style-type: none"> Orthodox Church in Belgium
g - Culte Bouddhique	<ul style="list-style-type: none"> Union Bouddhique Belge
h - Conception philosophique non confessionnelle (laïque)	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil Central Laïque



Recueil des principales prises de position exprimées par le passé

Quand celles-ci sont disponibles, les éventuelles prises de position des différents acteurs sont reprises ci-dessous :



1 LE MONDE DE L'ÉCOLE

Comité des élèves francophones

« Les vacances sont mal réparties. Les vacances d'été pourraient être plus courtes, par exemple 6 semaines. Le temps "gagné" pourrait être réparti pour avoir plus de congés pendant l'année. Il faudrait plus de longs week-ends et dissocier les périodes de congé des fêtes traditionnelles. Les vacances devraient être de 2 semaines au moins, réparties sur l'année de façon à couper les périodes de cours toutes les 5 à 6 semaines. »⁴¹

GTB-CGSP Enseignement

« En 1991 déjà, la Commission des rythmes scolaires, initiée par le ministre social-chrétien Jean-Pierre Grafé, avait avancé une mesure audacieuse : aménager le calendrier scolaire selon une alternance de sept à huit semaines de cours suivies de deux semaines de congé. « Une relative majorité des enseignants avait bien accepté l'idée de ce redécoupage, se souvient Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement, mais, à l'époque, les secteurs de l'Horeca et du tourisme, entre autres, avaient bloqué cette proposition car elle amputait, notamment, les vacances d'été de deux semaines. Le projet était donc tombé à l'eau. »⁴²

SETCA-Enseignement

« Il faut aménager les rythmes scolaires (tenir enfin compte des recommandations de 1991) »⁴³

« Si le débat devait être relancé autrement que de manière purement circonstancielle en fin d'année scolaire par des journalistes à court d'inspiration, le SEL sera évidemment attentif, à ce que la situation nouvelle apporte plus d'avantages aux travailleurs de l'enseignement, que les quelques désagréments individuels engendrés inévitablement ici et là et que ceux-ci soient significativement compensés par des améliorations au niveau des conditions générales de travail: élèves plus motivés, plus performants, moins tendus et donc profs moins stressés et mieux dans leur peau. Pas question non plus que les heures "libérées" pour autre chose que les apprentissages nouveaux ne soient à prendre en charge par les enseignants en chipotant dans la plage horaire dans le secondaire ou les 1560 minutes dans le fondamental, comme c'est déjà le cas trop souvent, sous couvert des fameuses "prestations nécessaires à la bonne marche de l'établissement." »⁴⁴

⁴¹ Pacte pour un Enseignement d'Excellence – Selon les élèves, comment améliorer l'école ?, Un rapport du Comité des Élèves Francophones

²⁴ février 2016, p.32 (<https://www.lecef.org/projets/pacte/>).

⁴² La Libre, 15 avril 2013 (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/redecouper-l-annee-scolaire-pas-gagne-51b8fb58e4b0de6db9ca2fe0>)

⁴³ Publié dans le cahier revendicatif décennal 2014 à 2024 du SETCa le 17 février 2014 (<http://www.setca.org/News/Pages/Cahier%20revendications%202014-2024.pdf> p. 6)

⁴⁴ Publié dans le bulletin trimestriel du SEL-SETCa au 3e trimestre 2012 (<http://www.sel-setca.org/srv/membres/sel/www.sel-setca.org/images/publications/bulletins/2012/2012-3.pdf> p. 7)

CSC-Enseignement

« Ce qui est sûr, c'est que du côté de la CSC, un accord autour d'une réforme des rythmes scolaires n'est envisageable que si celle-ci ne se fait pas sur le dos des enseignants. Il ne s'agit pas de leur demander purement et simplement d'augmenter leur temps de présence à l'école sans contrepartie. »⁴⁵ (Mme Laurence Mahieux, secrétaire communautaire de la CSC-enseignement)

Directions fondamentales du libre et de l'officiel

« Depuis le mois d'août 2016, nous sommes revenus vers vous ou vos proches conseillers à plusieurs reprises pour dire combien le choix d'un calendrier qui clôture de facto l'année scolaire 8 jours ouvrables avant le 30 juin a un impact très négatif pour les écoles fondamentales. Or, il appert qu'en juin 2018, le scénario envisagé serait dans sa conception identique voire pire (vendredi 15 juin, lundi 18 juin, mardi 19 juin, mercredi 20 juin et... corrections jeudi 21 juin après-midi). » Ayant fait part oralement de leurs doléances auprès du cabinet, ils rappellent simplement dans leur missive que « les impacts négatifs de ce calendrier touchent tant à des questions organisationnelles qu'à des questions quasi philosophiques. Nous souhaitons cette fois être réellement entendus avec un effet concret ». Les directeurs – du libre et de l'officiel réunis – proposaient la semaine du 18 au 22 juin. À l'exception du report de l'épreuve du mercredi au jeudi, la missive est restée sans effet. »⁴⁶ (Lettre envoyée début janvier 2018 à la Ministre se plaignant du scénario envisagé pour la clôture de l'année scolaire en juin 2018)

Conseil des directeurs de l'enseignement secondaire libre catholique

« Alain Koeune, président de Conseil des directeurs de l'enseignement secondaire libre catholique, souligne pour sa part que l'hiver est plus difficile que le printemps et qu'il faut pouvoir tenir compte de cette réalité. Il se questionne notamment sur l'utilité de conserver le découpage en semestres et en années. S'arrêtant plus particulièrement sur le 1er et le 2e degré du secondaire, il remarque que l'on veut faire avancer tous les élèves au même rythme à un âge où tous les élèves n'évoluent pas au même rythme... »⁴⁷

UFAPEC

« Des congés de deux semaines à intervalles réguliers : si le rythme journalier suit des courbes de concentration fluctuantes, c'est aussi le cas en cours de semaine et en cours d'année. L'enseignant doit ainsi pouvoir prendre en compte le démarrage du lundi, la clôture du vendredi, le redémarrage du jeudi matin après un mercredi après-midi souvent bien chargé... La période de la fin de l'hiver est aussi plus difficile que le printemps. En cours d'année, les médecins préconisent deux semaines de congé d'affilée, plutôt qu'une, afin de permettre une meilleure récupération. C'est un sentiment partagé par tous les acteurs que nous avons rencontrés. Nous proposons l'organisation suivante : une période de 7 à 8 semaines de cours suivie de 2 semaines de congé. Nous n'insistons pas pour que les vacances de Toussaint et de Pâques soient absolument fixées en fonction de ces fêtes, tant que les congés des jours concernés restent fériés.

Congés et évaluations : mais il est aussi question de savoir ce que les enfants font de leurs congés. S'agit-il d'un repos réel ou s'agit-il d'une forme d'école après l'école ? L'UFAPEC plaide pour que les congés soient de réels temps de repos pour les élèves. C'est pourquoi on évitera d'inonder ces temps par des travaux à domicile et de démarrer la reprise des cours par des contrôles ou d'autres épreuves qui viendraient transformer le repos en période

⁴⁵ UFAPEC, Août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>), p.27

⁴⁶ Le Soir, 11 janvier 2018 (<http://www.lesoir.be/133447/article/2018-01-11/ceb-les-directeurs-de-lofficiel-reclament-aussi-une-revision-du-calendrier>)

⁴⁷ UFAPEC, Août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>), p.16

de travail ou de révision intenses. Par ailleurs, il semble intéressant que tout ne soit pas comptabilisé dans le système scolaire. Il est important qu'à côté des évaluations, il y ait des activités libres, qui échappent aux contraintes de l'évaluation. »⁴⁸

« Les acteurs de l'école que nous avons rencontrés ne sont pas demandeurs d'une réduction horaire du temps scolaire. Ce n'est pas non plus une demande des parents auprès de l'UFAPEC. Bernard Rey, professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), craint pour sa part qu'une diminution de la charge horaire amène les parents qui en ont les moyens à recourir, plus qu'aujourd'hui encore, à des cours privés payants comme cela s'observe dans des pays (souvent asiatiques) comme la Corée, la Chine, la Malaisie ou le Japon. De même, une augmentation du temps scolaire semble peu envisageable : la FWB est l'une des régions du monde où le temps d'enseignement est le plus élevé en termes de nombre d'heures de cours (non en termes de nombre de jours – ce qui signifie que les journées sont longues !). »⁴⁹

FAPEO

La FAPEO a rédigé un document qui reprend ses positions concernant les rythmes scolaires : « Notre système scolaire présente clairement une répartition déséquilibrée des jours de congé et des jours de classe et emprisonne le calendrier scolaire d'après les jours fériés, les congés, les vacances, etc., les conséquences sur l'enfant étant la fatigue, la maladie (liée à la fatigue), des difficultés dans le travail scolaire, des troubles du comportement, etc (...) Une révision du calendrier scolaire peut s'avérer être un facteur de réduction de l'échec scolaire car en respectant le rythme 'bio-psycho-chronologique' de l'enfant, nous luttons contre cet ensemble de troubles déjà énoncés et qui sont une entrave à la réussite à l'école. De plus, soulignons qu'une semaine de congé, n'est pas suffisante pour permettre à l'enfant de récupérer. Les études montrent qu'une véritable récupération ne s'effectue qu'au bout de cinq jours minimum. Ce n'est qu'après une semaine que les rythmes se stabilisent et que l'enfant installe un nouvel équilibre. Comme le souligne François TESTU, pour qu'ils soient bénéfiques et récupérateurs de la fatigue, les congés doivent durer deux semaines, l'une pour se déshabituer de son emploi du temps scolaire. En somme, les petites vacances sont trop courtes et les grandes vacances sont trop longues. Il est notamment largement reconnu qu'il existe dans l'année deux périodes particulièrement difficiles, de grande fatigue pour nos élèves, il s'agit de la période de fin février début mars et de la période autour de la Toussaint. La solution proposée et qui semble la plus adéquate est l'installation d'un rythme régulier 7-2. En d'autres termes, il s'agirait de suivre le principe d'une alternance uniforme entre les périodes scolaires et les périodes de repos : 2 semaines de congé suivant 7 à 8 semaines de cours. De la sorte, le rythme scolaire devient plus respectueux de l'enfant. ... »⁵⁰

En 1995, la FAPEO avait déjà partagé ses conclusions : « Un réaménagement des rythmes scolaires représente une vaste entreprise qui bousculerait nos habitudes, ce qui provoque des craintes bien légitimes. Mais des modifications globales au niveau des rythmes annuel, hebdomadaire, journalier se justifient d'autant plus que ce sont les élèves présentant déjà des difficultés scolaires qui s'avèrent les plus sensibles à l'inadéquation des rythmes actuels. Sans amélioration de ceux-ci, l'écart entre les meilleurs et les moins bons risque encore de s'accroître. Ces réformes ne porteront leur fruit que si elles s'accompagnent d'un changement au niveau pédagogique, d'une imbrication plus étroite entre les écoles et le contexte culturel et socio-économique local, et de l'engagement

⁴⁸ UFAPEC, 27 août 2015 (<http://www.ufapec.be/positions-de-l-ufapec/27082015-position-rythmes-scolaires.html>); Sudinfo, 15 janvier 2018 (<http://www.sudinfo.be/id33171/article/2018-01-15/les-vacances-dete-bientot-raccourcies-letude-decisive-lancee-par-la-ministre-de>)

⁴⁹ Publié dans le rapport UFAPEC d'août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>, p. 18)

⁵⁰ Le sens du rythme. Rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent, Bruxelles, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Coll. « Les Analyses de la FAPEO », juillet 2008. http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/archives/sens_rythme.pdf

*de tous : équipe enseignante et parents. Tous, nous devons garder à l'esprit qu'il en va de l'intérêt de nos enfants. »*⁵¹

Lors d'Apéro-Pactes plus récents, la FAPEO a demandé à ses membres de réfléchir à des problèmes divers repris par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Dans ce cadre, le problème de rythme des vacances scolaires est ressorti, en mettant en avant les grandes vacances trop longues. La réponse proposée par les participants : *« S'inspirer du modèle suisse (7 semaines de cours, 2 semaines de vacances, ...) »*⁵²

Interventions dans la presse : *« Mieux prendre en compte le rythme naturel des enfants dans l'organisation journalière, hebdomadaire et annuelle du temps scolaire, tel est l'un des chevaux de bataille de la Fapeo dans la lutte contre l'échec scolaire : « Revoir le rythme annuel des congés est peut-être le plus jouable », estime Joëlle Lacroix, secrétaire générale de la Fapeo. Car cela ne modifie pas spécialement les pratiques de tous les jours. Cette année, par exemple, il y a eu cinq semaines entre les congés d'hiver et de détente, six semaines entre le Carnaval et les vacances de printemps, et il y aura dix semaines jusqu'aux vacances d'été. C'est totalement déséquilibré. »*⁵³

Services de soutien pédagogique

*« Philippe Van Geel, qui représentait la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC) lors des travaux de l'UFAPEC sur les rythmes scolaires, pense que c'est prioritairement à l'échelle de l'année que les rythmes scolaires pourraient être prochainement adaptés. Selon lui, en ce qui concerne les rythmes journaliers et hebdomadaires, il y a déjà actuellement beaucoup de possibilités accordées aux écoles pour adapter les rythmes scolaires en toute autonomie ».*⁵⁴



2 LE MONDE DES FAMILLES

La ligue des familles

*« Les cadences de l'école n'ont pas changé depuis des décennies alors que l'environnement social et économique s'est, lui, radicalement modifié » soutient Delphine Chabbert, directrice du service d'études de la Ligue des familles. La Ligue des familles propose de réorganiser l'alternance entre les périodes de cours et les congés annuels : 7 semaines de cours entrecoupées de deux semaines de congé, ainsi que des grandes vacances de 7 semaines, permettant le maintien d'un cycle de 50 semaines. « Selon des spécialistes, cette alternance régulière permettrait un bon équilibre physique et psychique : deux semaines de vacances sont nécessaires ; une semaine pour oublier le stress du travail lié au temps scolaire et une semaine pour être en vacances », soutient la Ligue des familles. »*⁵⁵ (La ligue des familles concernant les familles en général)

⁵¹ Conclusions 1994 FAPEO Dossier Fapeo n°7 (avec le soutien de la Communauté française) ; « Rythmes scolaires – rythmes de vie »

⁵² FAPEO, 14 mars 2016 (http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2016/04/Compte-rendu-Ap%C3%A9ro-Pacte_WATERLOO.pdf)

⁵³ la Libre, 15 avril 2013 (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/redécouper-l-annee-scolaire-pas-gagne-51b8fb58e4b0de6db9ca2fe0>)

⁵⁴ UFAPEC, 27 août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>), p.17

⁵⁵ La Ligue, 15 avril 2014 (<https://www.laligue.be/leligueur/articles/les-rythmes-scolaires-au-coeur-du-debat>; <https://www.laligue.be/leligueur/articles/il-est-temps-de-changer-les-rythmes-scolaires>)

« En effet, selon Delphine Chabert, secrétaire politique de la Ligue des Familles, les familles bruxelloises, libres dans le choix du réseau, risquent de se retrouver face à un casse-tête pour peu qu'elles aient mis leurs enfants dans des écoles de couleurs linguistiques différentes. Mais le problème ne s'arrêterait pas aux limites de la région bilingue, alors que les contextes familiaux ont évolué et se sont complexifiés. Les parents séparés vivant de part et d'autre de la frontière linguistique et les familles recomposées bilingues, voilà autant de situations qui sont devenues une réalité au cours des dernières décennies alors que les règles en matière de temps scolaires n'ont pas changé, elles. "Ça serait bien que l'on prenne la mesure des réalités des familles d'aujourd'hui, déplore Delphine Chabert. Pourquoi ne pas profiter de ce décalage exceptionnel pour remettre le dossier de la réforme des rythmes scolaires sur la table. »⁵⁶ (La ligue des familles concernant les familles multilingues, en particulier dans le cas des familles recomposées)

Familles

« La tendance générale des parents reste essentiellement positive : au-delà des différences sociales, culturelles, économiques, familiales, les familles dans leur ensemble se disent favorables à l'aménagement des rythmes de vie des enfants dans et hors école. »⁵⁷ (Constats de l'enquête que la Ligue des familles avait menée auprès des familles en lien avec recommandations posées par la Commission Grafé en 1991 sur les rythmes scolaires).



3 LE MONDE ASSOCIATIF

Pas d'information disponible.



4 LE MONDE ÉCONOMIQUE

Secteur touristique et Horeca en Belgique

Rapport UFAPEC, sur base de la Commission Grafé de 1991 : « En 1991, le ministre social-chrétien Jean-Pierre Grafé réunit une Commission des rythmes scolaires. (...) Concrètement, un accord se dégage autour de l'idée que le rythme scolaire annuel doit être modifié. Il faut que les vacances d'été soient raccourcies de deux semaines et transférer ces deux semaines en cours d'année pour allonger les congés de Toussaint et de Carnaval. Cependant, ces intentions resteront lettres mortes face à la vive opposition des secteurs touristique et de l'Horeca »⁵⁸ (...) « Il est évident que le secteur touristique belge, et particulièrement les entreprises belges qui proposent des activités en extérieur (sports, jeux, plages, mais aussi terrasses) voient d'un mauvais œil la réduction du nombre

⁵⁶ L'Echo, 26 septembre 2017 (<https://www.lecho.be/monargent/voyages/Les-vacances-decalees-casse-tete-en-vue-pour-certaines-familles/9936218?ckc=1&ts=1520329029>)

⁵⁷ Le sens du rythme. Rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent, Bruxelles, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Coll. « Les Analyses de la FAPEO », juillet 2008. http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/archives/sens_rythme.pdf

⁵⁸ UFAPEC, Août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>, p. 5)

de semaines de vacances scolaires durant les mois d'été. Mais nous serions peut-être étonnés des bénéfices que d'autres acteurs du secteur pourraient tirer du déplacement de ces congés à la Toussaint et au Carnaval. Cela bénéficierait certainement aux voyagistes proposant des « Citytrips », des destinations proposant des activités hivernales (certes plus souvent à l'étranger) ou des destinations vers l'hémisphère sud (certes lointaines). Mais cela profiterait certainement aussi aux musées, bibliothèques, cinémas et autres entreprises proposant des activités d'intérieur.»⁵⁹

Président de la Fédération Horeca Wallonie, Thierry Neyens (mitigé) : « *Des vacances plus longues à la Toussaint et au Carnaval nous permettraient d'éviter certains pics de réservation, en Ardenne notamment. Mais deux semaines de congé peuvent être aussi un risque en favorisant l'exode vers des destinations plus lointaines. Je pense donc que de telles évolutions demanderont une adaptation de notre part, mais pourraient en définitive occasionner un impact relativement neutre.* »⁶⁰

Suite à la proposition d'étalement des vacances en décalant les plages calendrier en Flandre et en Wallonie émise par Thomas Cook en 2014 (voir plus bas), « *Si la proposition a l'air acceptable pour les secteurs de l'Horeca et de la distribution, l'Unizo veut que tous les secteurs concernés soient consultés. De son côté, le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) juge utile d'examiner cette proposition, mais demande également une concertation avec tous les secteurs. "Le même nombre de personnes fera ses achats durant les vacances, mais ça pourrait se faire sur une période plus longue. Ce serait donc plus calme pour les commerçants et pour les clients", explique la porte-parole de l'Unizo, Sanderijn Vanleenhove, qui souligne que cette mesure aurait un impact sur l'enseignement et sur l'industrie mais pourrait être un avantage pour l'Horeca. "Pour les vacances de carnaval, un même hôtel pourrait être réservé à deux reprises." "Pour l'Horeca, il y aurait moins de périodes de sur- et sous-occupation, et cela ne sera pas uniquement favorable pour le secteur, mais également pour le consommateur", indique le SNI, qui estime que si l'idée est à prendre en considération, "une étude approfondie et des dialogues avec les secteurs concernés seraient nécessaires." "Si on part sur une base provinciale, ça peut poser un problème pour les personnes résidant dans une autre province que leur entreprise", explique Sven Nouten, porte-parole du SNI. "Il faut que ce soit des régions assez grandes comme en France, afin d'éviter au maximum les problèmes logistiques." »⁶¹*

Secteur touristique international et sociétés de transport aérien

Le secteur du tourisme s'est exprimé de manière générale au sujet des vacances de Printemps potentiellement décalées en 2019 entre communautés francophone et néerlandophone : « *La pression va-t-elle par contre s'accroître au niveau des tour-opérateurs, qui vont voir la demande s'étaler sur trois semaines au lieu de deux? Perplexe, l'ABTO, l'association belge des tour-opérateurs, renvoie vers ses membres. Florence Bruyère, porte-parole belge du géant international du voyage TUI, prétend néanmoins que l'adaptation de l'offre ne devrait pas se faire dans la douleur. "On planifie en général ce genre de chose un an, un an et demi à l'avance." »⁶²*

En avril 2013 Le Soir interrogeait un tour opérateur belge sur l'évolution éventuelle de la position du secteur du tourisme et l'impact d'une réforme des rythmes: « *Vingt ans plus tard, la façon de voyager ayant changé (vols low-cost, last minutes, formules "all in"), le monde du tourisme serait-il plus enclin à accepter une nouvelle répartition*

⁵⁹ UFAPEC, Août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>, p. 29), référant à la Commission Grafé

⁶⁰ La Libre, 1er décembre 2016 (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/reforme-de-l-ecole-des-grandes-vacances-plus-courtes-les-conges-de-carnaval-et-de-toussaint-plus-longs-infographies-et-video-583f25e7cd7003fc4010d793>)

⁶¹ RTBF info, 6 janvier 2014 (https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_etaler-les-vacances-entre-wallonie-et-flandre-debat-ouvert?id=8170055)

⁶² L'Echo, 26 septembre 2017 (<https://www.lecho.be/monargent/voyages/Les-vacances-decalees-casse-tete-en-vue-pour-certaines-familles/9936218?ckc=1&ts=1520329029>)

des vacances scolaires ? Rien n'est moins sûr. "L'organisation des vacances demande une préparation approfondie et à long terme. Par exemple, nous sommes déjà occupés à préparer l'été 2014. Le changement des vacances scolaires nécessiterait donc la collaboration du secteur touristique, explique-t-on chez ce tour-opérateur (TO) belge. Réorganiser les vacances aurait un impact sur les congés d'été mais aussi sur toutes les autres vacances. Ainsi, avoir deux semaines au Carnaval voudrait dire que le TO doit prévoir des vols et des chambres hôtelières pour ces vacances-là également. Or, il y a plus de choix pendant les vacances d'été car il y a plus de destinations ensoleillées. Se pose aussi la question de voir si c'est une bonne affaire pour les clients. En mars, par exemple, beaucoup de destinations sont encore fermées. Donc si plus de Belges voulaient dès lors partir pendant les six semaines d'été, au lieu de huit actuellement, cela aurait un impact sur les prix" ⁶³

Plus récemment, une proposition d'étalement des périodes de vacances scolaires entre la Flandre et la Wallonie, similaire au modèle français, a été proposée en 2014 par le tour-opérateur Thomas Cook : «*Le tour-opérateur Thomas Cook a indiqué lundi, dans les journaux Het Belang van Limburg et Gazet van Antwerpen, être en faveur d'un étalement des périodes de vacances scolaires entre la Flandre et la Wallonie. D'après Thomas Cook, "tout le monde y gagnerait, aussi bien le secteur du voyage que les consommateurs." Le tour-opérateur Jetair, de son côté, n'est pas convaincu du bien-fondé de la mesure et "n'a pas l'intention d'entreprendre des actions en ce sens", indique-t-il dans un communiqué. (...) Le nombre de départs vers les pays voisins augmente durant les vacances scolaires. Cette hausse de la demande fait monter les prix. Pour le porte-parole de Thomas Cook, Baptiste van Outryve, un étalement des périodes de vacances scolaires entre la Flandre et la Wallonie permettrait d'avoir une offre plus large de départs dans le temps et donc plus intéressante pour le client belge. Pour Jetair, "un étalement pourrait réduire la pression sur certaines capacités hôtelières et aériennes. Mais l'impact d'une telle mesure n'est pas encore prouvé aujourd'hui et doit encore être étudié." Jetair, qui reconnaît l'avantage d'un étalement des vacances dans de grands pays comme la France ou l'Allemagne, rappelle que ces marchés ne sont pas comparables à la situation belge. En outre, Jetair estime qu'une telle division des vacances pourrait poser des problèmes aux familles recomposées bilingues, où un enfant est dans l'enseignement flamand et l'autre dans le système francophone. "Nous sommes prêts à mettre un groupe de travail en place", indique pour sa part le président de l'association des tours opérateurs belges (ABTO), Claude Pérignon. "Mais il faut d'abord que Thomas Cook mette ça à l'agenda de l'ABTO." Pour Claude Pérignon, tous les secteurs concernés doivent être consultés, et "il faut également analyser cette idée et voir quel pourrait être son impact. Actuellement il n'y a pas eu d'étude sur une éventuelle baisse des prix que cela pourrait entraîner pour le consommateur."* ⁶⁴

Ce débat n'a pour l'instant pas été poursuivi, Marie-Martine Schyns, alors ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant déclaré «*Dans l'état actuel des choses, il n'y a aucune raison d'envisager un étalement des périodes de vacances scolaires entre flamands et francophones. Pour nous, ce n'est clairement pas l'enjeu principal aujourd'hui. Et encore moins lorsqu'il s'agit de calquer cette décision sur des considérations économiques ou liées au monde du tourisme.*» ⁶⁵

Tourisme

Le secteur du tourisme s'est exprimé de manière générale au sujet des vacances de Printemps qui seront décalées en 2019 entre communautés francophone et néerlandophone, par le biais de Florence Bruyère, porte-parole belge

⁶³ La Libre, 15 avril 2013 (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/redecouper-l-annee-scolaire-pas-gagne-51b8fb58e4b0de6db9ca2fe0>)

⁶⁴ «*Etaler les vacances entre Wallonie et Flandre ? Débat ouvert*», Belga News, le 6 janvier 2014 : http://www.rtf.be/info/belgique/detail_etaler-les-vacances-entre-wallonie-et-flandre-debat-ouvert?id=8170055

⁶⁵ «*Schyns : « Le tourisme ne doit pas décider des congés scolaires »*», publié le 7 janvier 2014, La libre.be : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/schyns-le-tourisme-ne-doit-pas-decider-des-conges-scolaires-52cb84cc35701baedab29cb4>

du géant international du voyage TUI : « *Et pour les voyageurs? Ici encore, les perspectives se veulent plutôt intéressantes. "Cela devrait générer des avantages pour les voyageurs, à savoir plus de choix, plus de disponibilité et un impact positif sur les prix." La différence ne devrait cependant pas être foudroyante. "Il ne faut pas oublier que l'on reste un petit marché.* »⁶⁶

Sociétés de transports (STIB/SNCB/TEC) et ses usagers :

L'impact serait plus important en cas de rythmes journaliers, mais la position des sociétés de transports publics est à considérer également en cas de modification des rythmes annuels : « *Il faudra également être attentif, du côté politique, à ne pas céder à des chantages particuliers. En guise d'exemple, prenons l'interpellante affirmation de Jo Cornu, CEO de la SNCB, lors de la Commission de l'Infrastructure du 4 février 2015 : « Réagissant au problème des élèves qui ne peuvent plus arriver à temps à destination de leur école, Jo Cornu a répondu que les établissements scolaires pourraient également envisager de modifier leurs propres horaires en fonction du plan [plan lancé le 14 décembre 2014 par la SNCB et soumis à discussion lors de cette séance, ndlr]. » Suite à ce plan, des écoles ont véritablement été prises en otage et ont effectivement dû s'adapter pour répondre à la demande des parents et de leurs enfants, eux-mêmes pris en otage par le plan de la SNCB.* »⁶⁷

Employeurs

Les employeurs se sont exprimés de manière générale au sujet des vacances de Printemps potentiellement décalées en 2019 entre communautés francophone et néerlandophone : « *Côté patrons, par contre, ce contexte n'affole pas. "A priori, je vois peu de conséquences négatives, si ce n'est peut-être au niveau personnel pour les familles qui ont des enfants dans les deux systèmes", estime Olivier Willocx, administrateur délégué de BECI, chambre du commerce bruxelloise. La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), elle, ne pronostique pas pour l'instant.* »⁶⁸



5 LE MONDE RELIGIEUX/LAÏQUE

Pas d'information disponible.

⁶⁶ « Schyns : « Le tourisme ne doit pas décider des congés scolaires » », publié le 7 janvier 2014, La libre.be : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/schyns-le-tourisme-ne-doit-pas-decider-des-conges-scolaires-52cb84cc35701baedab29cb4>

⁶⁷ Rapport UFAPEC d'août 2015 (<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2015/1615-rythmes-scolaires.pdf>, p. 29), faisant référence à un article publié dans Le Soir le 5 février 2015 (<http://www.lesoir.be/archive/recup/778794/article/actualite/belgique/2015-02-05/joelle-milquet-jo-cornu-ecoles-n-ont-pas-s-adapter-aux-horaires-sncb>)

⁶⁸ Publié par l'Echo le 26 septembre 2017 (<https://www.lecho.be/monargent/voyages/Les-vacances-decalees-casse-tete-en-vue-pour-certaines-familles/9936218?ckc=1&ts=1520329029>)

1 Comment fonctionne le droit d'hébergement ?

La loi sur l'hébergement égalitaire est en vigueur depuis 2006. La loi propose un modèle basé sur le concept d'hébergement égalitaire entre les deux parents. Il s'agit d'un idéal, mais qui ne s'applique pas nécessairement dans tous les cas.

Durant les périodes d'école, on peut en effet rencontrer les modalités d'hébergement alterné suivantes :

- a **Hébergement égalitaire** : Les enfants passent le même nombre de semaines avec chacun des deux parents.
- b **Hébergement inégalitaire** : Les enfants ne passent pas le même nombre de semaines avec chacun des deux parents. Il s'agit soit des parents qui ont décidé de commun accord qu'un des deux (qui devient alors le « principal ») a plus de jours d'hébergement que l'autre (qui devient alors le « secondaire »). Ou alors il s'agit du juge qui a dû trancher dans le cas où les parents n'arrivaient pas à se mettre d'accord. On peut alors retrouver des modalités d'hébergement telles que « un weekend sur deux » ou encore le « système 5/9 », c.-à-d. que sur 14 nuitées, un parent a 5 nuitées (p.ex. papa dès le mercredi) et l'autre 9, ce qui permet à chaque parent d'avoir au moins un weekend avec les enfants.

Ensuite, concernant le partage de l'hébergement **durant les périodes de vacances**, la règle de base (système habituel) est le partage par moitié (même nombre de semaines de vacances chez l'un et chez l'autre). Dans la majorité des cas les parents en déterminent les modalités de commun accord, mais si ce n'est pas le cas le juge devra trancher. On peut rencontrer les cas suivants :

- a **Accord informel** : Parents se mettent d'accord et règlent le partage sans convention quelconque. Fonctionne pour les parents non-mariés (concubin, cohabitants légaux,...)
- b **Accord formel** : Les parents mariés sont obligés de formaliser leur arrangement. Si les parents divorcent par consentement mutuel, ils vont solliciter l'avocat, le notaire ou le médiateur afin de rédiger la convention de divorce (accord à l'amiable). Les parents peuvent en principe convenir de ce qu'ils souhaitent dans leur convention de divorce, à condition que les deux soient d'accords. Elle doit cependant être soumise au juge pour approbation.
- c **Le juge doit trancher car les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord** (moins de 10% des cas). Les modalités de d'hébergement durant les vacances seront dans ce cas fixées par le juge.

Le partage par moitié qui est généralement d'application durant les périodes de vacances s'applique en répartissant les semaines de vacances de manière égale entre les deux parents. On divise donc les périodes de vacances par deux, sauf exceptions (par exemple adaptations en lien avec la profession d'un des parents).

Pour résumer, la règle de base commune est le partage égalitaire du nombre de semaines de vacances. Cependant, les modalités et principes de partage précis peuvent varier d'une convention à l'autre.

2

Quels seraient les impacts d'un changement des rythmes d'un point de vue juridique ?

Les arrangements dans les conventions d'hébergement sont spécialement conçues afin d'être reproductibles d'une année à l'autre (et doivent donc être écrits de manière à permettre l'adaptation d'une année à l'autre, vu que les calendriers varient d'une année à l'autre).

Les conventions prévoient (presque) toujours que les vacances soient divisées par deux. Un changement de rythme n'affecterait donc pas la convention, et celle-ci restera en principe applicable. Il s'agira uniquement de revoir les modalités de mise en œuvre en lien avec le nouveau rythme.

Les principes de partage durant les périodes scolaires ne seront pas affectées par la réforme et pourront continuer à s'appliquer tels quels (par exemple une semaine l'un – une semaine l'autre, et si période termine sur nombre impair on reporte/continue sur période suivante, etc.)

Les arrangements durant périodes de vacances pourront généralement également rester d'application : durant les nouvelles périodes de 2 semaines, on fera par exemple une semaine l'un – une semaine l'autre, comme on le fait déjà à Noël et Pâques. Les nouvelles semaines de vacances d'été seraient en principe tout simplement divisées par deux. On compterait donc les semaines d'été qui restent afin de les diviser par deux.

Concrètement, suite au changement de rythme, différentes situations peuvent se présenter :

- Les parents se mettent d'accord eux-mêmes sur base informelle en lien avec leur accord ou convention de base. Aucune autre démarche ne serait requise.
- Les parents trouvent un nouvel accord et font appel à leur avocat, notaire ou médiateur afin de le formaliser. L'avocat, le notaire ou le médiateur fait alors un avenant à la convention.
- Si les parents n'arrivent plus à se mettre d'accord suite au nouveau rythme scolaire, ils devront faire appel au juge. Ceci devrait cependant uniquement se faire dans des cas extrêmement limités (vu les inconvénients financiers et autres que cela entraîne).

En résumé, ce qui se passera probablement suite au changement de rythme scolaire :

- Dans le cas des parents qui ont un accord informel (et qui n'étaient donc pas mariés) : ils s'arrangent à l'amiable.
- Dans le cas des parents mariés : ils se mettent d'accord sur la manière d'appliquer leurs principes d'hébergement au nouveau calendrier scolaire. Si nécessaire, ils font appel à l'avocat, au notaire ou au médiateur afin de rédiger un avenant à la convention.
- Si les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord (rare) : ils doivent repasser devant le juge. Il s'agit là généralement d'un dernier recours après toutes les autres possibilités.

Dans la majorité des cas, les parents appliqueront simplement leurs principes d'hébergement alterné au nouveau calendrier scolaire. On peut donc s'attendre à ce que l'impact d'une réforme du rythme scolaire annuel sur les parents divorcés reste limité d'un point de vue juridique.

Pour évaluer l'impact d'un changement de rythme scolaire annuel, il faut distinguer trois types de statuts d'enseignants :

- 1 **Enseignants statutaires**, qui sont employés et payés tout au long de l'année civile (indépendamment du rythme scolaire)
- 2 **Enseignants temporaires**, qui sont payés en différé durant les vacances d'été
- 3 **Enseignants sous contrats « Agents contractuels subventionnés (ACS) » ou « Aide à la promotion de l'emploi (APE) »**, ne sont pas payés durant les vacances d'été

L'impact budgétaire d'un changement du rythme scolaire annuel diffère en effet selon le statut considéré :

- 1 **Pour les statutaires** : Aucun impact budgétaire
- 2 **Pour les temporaires** : Durant l'été, ils sont payés au prorata de leur quantité de jours prestés durant l'année. Pour un temporaire qui aura presté une année scolaire complète, la rémunération différée couvrira entièrement la période d'été (juillet-août). Il recevra donc un salaire complet pour ces deux mois. Par contre, pour les temporaires qui n'auront pas presté une année scolaire complète (càd. qu'ils ont soit travaillé à temps plein mais par périodes discontinues (année incomplète), soit travaillé à temps partiel (horaire incomplet), soit les deux, la rémunération différée ne couvrira pas entièrement la période d'été. Ceux-ci recevront donc une somme inférieure à un salaire complet durant l'été. Cette somme est égale à un cinquième (1/5) de la somme de toutes les rémunérations payées au cours de l'année scolaire. Ceci équivaut à calculer le nombre de jours des vacances d'été couverts par la rémunération différée. Le chômage interviendra alors uniquement pour les jours non-couverts par la rémunération différée.
- 3 **Contrats ACS ou APE** : Les contrats ACS ou APE venant à échéance le 30 juin ne donnent pas droit à un traitement durant les grandes vacances. Les employés sous contrats ACS ou APE sont donc entièrement à charge du chômage entre les fins et débuts d'année scolaire.

Entretiens complémentaires

Interlocuteur	Organisation
Cédric Baudson	Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF)
Thomas Gergely	Institut d'Etudes du Judaïsme
Nathalie Massager (spécialiste en droit familial)	Massager Avocats
Anne-Marie Dieu	Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Olivier Willocx	Fondation pour l'enseignement

Échanges écrits

Interlocuteur	Organisation
Jean de Lame	Union Wallonne des Entreprises (UWE)

CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ DU PROJET DE RÉFORME "7/2" COMPTE-RENDU DES FOCUS GROUPS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- Le présent rapport fait partie d'une recherche plus large sur les conditions d'acceptabilité du rythme « 7/2 » pour les acteurs les plus impactés.
- Il est adressé aux participants des focus groups (FG) afin de leur donner la possibilité de compléter ce qui a été dit (précisions ou nouveaux apports) lors de ces FG.
- Les FG représentent une des manières de collecter l'information. Là où celle-ci manque, la recherche est complétée par des interviews bilatérales, des inputs récoltés auprès de certaines organisations et de la desk research.
- Comme indiqué lors des FG, les interventions restent anonymes.

OBJET DES DISCUSSIONS

- Les discussions ont porté sur la proposition du Pacte pour un enseignement d'excellence de redéfinir les rythmes scolaires en répartissant l'année académique en périodes de 7 semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de vacances et d'adapter les vacances d'été en conséquence (rythme « 7/2 »).
- L'hypothèse de travail testée lors des discussions est articulée autour de 3 principes de mise en œuvre du rythme « 7/2 »:
 - 1 **Des vacances de Noël inchangées** : Les vacances de Noël sont fixées comme aujourd'hui, intégrant la fête de Noël au début et le Nouvel-An à la fin de cette période de deux semaines. Celles-ci servent de point de départ pour le calcul des autres temps de vacances.
 - 2 **Des semaines complètes** : On compte en semaines complètes, c.-à-d. que l'année académique commence chaque année un lundi, et se termine chaque année un vendredi.
 - 3 **Minimum 180 jours d'école par année académique** : On respecte l'enveloppe des minimum 180 jours par année académique. Ce critère impliquerait de dévier d'un rythme « 7/2 » à strictement parler et de raccourcir les vacances d'été de deux semaines.
- Précision : les principes de mise en œuvre présentés ci-dessus constituent des hypothèses de travail en cours et non-figées, aucune décision quant au nouveau calendrier n'a été prise à ce stade.

ORGANISATION DES FOCUS GROUPS

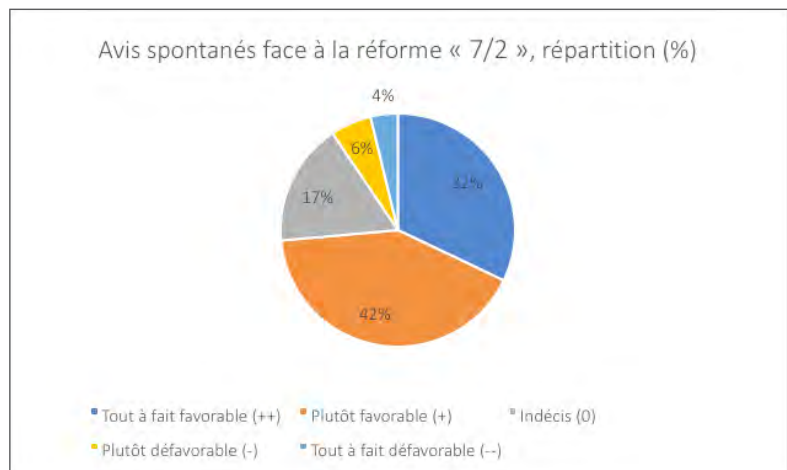
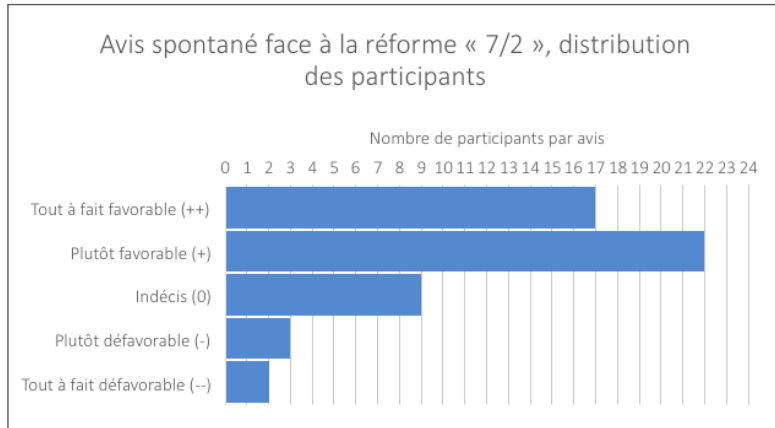
- Identification des acteurs clés (les plus impactés) au sein des catégories suivantes :
 - Monde de l'école (enseignants, éducateurs, directeurs)
 - Monde de l'école (élèves, parents, soutien scolaire)
 - Monde de l'école (fédérations de PO, inspections)
 - Monde de la famille (soutien aux familles, crèches et dispositifs d'accueil)
 - Monde de la famille (différentes constellations familiales)
 - Monde économique (employeurs, Horeca et tourisme, secteur de la santé)
 - Monde associatif (organismes culturels, sportifs et stages)
 - Mouvements de jeunes, associations politiques pour jeunes, associations de soutien à la jeunesse
 - Monde religieux et laïque : familles de différents cultes religieux et représentants du monde laïque
- Ces catégories ont été organisées pour la tenue de 10 focus groups ; elles illustrent la diversité des acteurs impactés par une telle réforme mais n'ont ni valeur scientifique ni représentative de l'ensemble des acteurs impactés.
- Au total, 10 FG prévus, 9 tenus, 1 méthode alternative pour les familles.

FORMAT GÉNÉRAL

- Petits groupes de 6-8 personnes max., discussions approfondies animées par Stéphane Delberghe (Atanor),
Objectifs :
 - Trois niveaux d'information sont recherchés : celui, formel, de l'organisation, celui des participants eux-mêmes en tant qu'acteurs de terrain (concernés directement par le projet) et celui de leurs collègues/ proches qui pourraient être les plus réticents.
 - Réactions sur le projet de manière spontanée et globale : « *de manière globale êtes-vous : tout à fait favorable, plutôt favorable, en question, plutôt défavorable, tout à fait défavorable à ce projet ? et pourquoi ?* ».
 - Elles ont ensuite été approfondies, notamment sur la base du calendrier '2022-23'.
« *De manière plus ciblée, selon vous : à quoi faudrait-il veiller, de quoi faudrait-il tenir compte, quels sont pour vous les éléments critiques ?* ».
 - Tour final avec un message clé.

RAPPORT DES FOCUS GROUPS

Au début de chaque focus group, le projet de réforme vers un rythme « 7/2 » se basant sur les trois principes de mise en œuvre proposés par le cabinet a systématiquement été présenté aux participants afin de recueillir leurs avis spontanés (« prendre la température »). Les avis combinés des différents participants se résument comme suit :

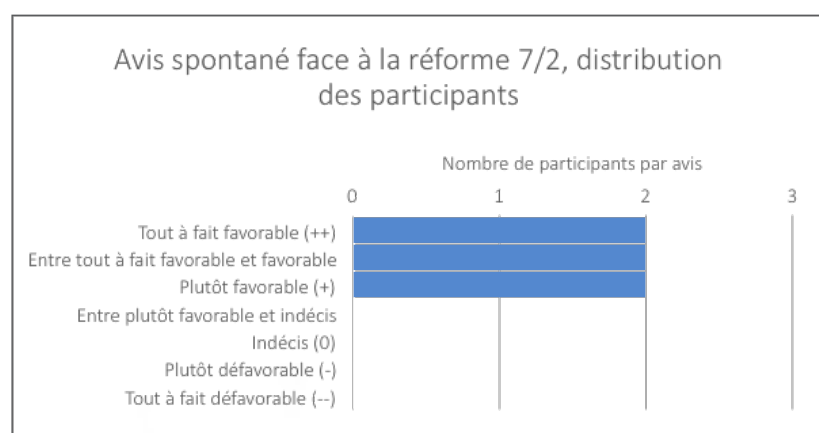




Acteurs présents

- Syndicats enseignants (SETCA – FGTB, CGSP enseignement et CSC Enseignement)
- Association d'élèves (CEF – secondaire)
- Associations de directeurs (ADEO et AIDE)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Les nouvelles périodes de deux semaines de vacances permettront aux profs de préparer leurs cours (p.ex. durant la première semaine) tout en se reposant également.
- Des périodes de vacances de deux semaines durant l'année permettront une réelle récupération pour les élèves.
- Bien-être et apprentissage de l'élève.

Raisons évoquées en défaveur :

- On dévierait du rythme en application en Communauté flamande.
- Plus difficile d'organiser l'accueil extra-scolaire des enfants durant les périodes de vacances plus froides.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Inscrire la réforme des rythmes annuels dans une dynamique de transformation globale du monde de l'école. Adapter les autres aspects du monde de l'école en lien avec les nouveaux rythmes scolaires, dont notamment :
 - Evaluation : revoir les modalités ainsi que la fréquence d'évaluation en lien avec les nouveaux rythmes scolaires. Comment intégrer période de cours et évaluation de fin d'année en une seule période de cours ?
 - Valorisation des jours blancs : redéfinir la fonction et le nombre des jours blancs en fin d'année
 - Formations des enseignants : prévoir du temps de formation pour les enseignants dans les nouveaux rythmes scolaires.

- Assurer la continuité entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire » à des conditions accessibles pour tous. Renforcer les liens entre l'école et l'extra-scolaire.
- Ne pas augmenter la charge globale de travail des enseignants.
- Les nouveaux rythmes scolaires doivent être les mêmes dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Points d'attention complémentaires

- Veiller à ce que les nouvelles périodes de vacances représentent une véritable détente pour les élèves. Ces périodes ne doivent pas devenir des « blocus déguisés ». Ceci nécessitera de revoir la manière d'évaluer.
- Veiller à un ajustement entre le régime en fonction en Communauté flamande et en Fédération Wallonie-Bruxelles pour tenir compte au mieux des familles avec enfants dans ces différentes communautés linguistiques.
- Adapter l'organisation des voyages scolaires et culturels en lien avec les nouveaux rythmes scolaires.

Pistes alternatives proposées

En lien avec la question des 180 jours-école :

- Dévier d'une application stricte du « 7/2 » en rajoutant une semaine de cours en début ou en fin d'année, càd. terminer ou commencer l'année par une période de 8 semaines de cours. Ceci permettrait d'atteindre environ 175 jours-école.
 - L'argument évoqué en faveur d'un début d'année académique sur une période de 8 semaines était la fatigue qui s'installe en fin d'année ainsi que du beau temps de fin d'année qui est favorable aux vacances.
 - L'argument évoqué en faveur d'une fin d'année académique sur une période de 8 semaines était le temps additionnel requis pour les évaluations de fin d'année.
- Dissocier les jours-profs des jours-élèves dans le secondaire, ce qui permettrait d'avoir un total de 175 jours-élèves pour 180 jours-profs.
 - Les fins d'année contiennent généralement des « jours blancs » qui ne représentent pas de réels jours de cours pour les élèves. Il s'agirait dans ce cas d'augmenter le nombre de jours de scolarité effectifs en réduisant/optimisant les jours blancs.
 - Les enseignants de leur côté utiliseraient alors ces 5 jours additionnels pour des activités complémentaires telles que du travail collaboratif (échanges, concertations CPMS-profs, rencontre avec parents, etc.), des journées de formation, journées pédagogiques, etc.

D'autres pistes proposées :

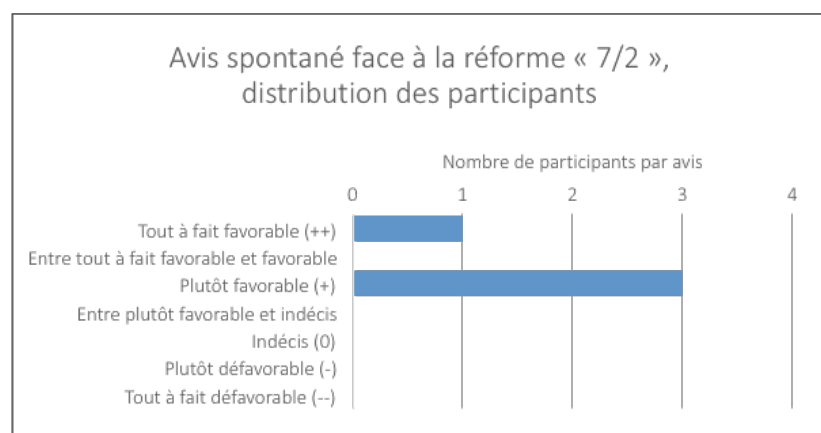
- En ce qui concerne la manière d'évaluer, passer à une « évaluation modulaire », càd. par module, à chaque fin de période.
- Afin de garantir la continuité entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire » et ne pas accentuer les inégalités socio-économiques, l'école pourrait développer de réels partenariats avec le monde de l'extra-scolaire (par exemple mettre ses bâtiments à disposition pour l'animation extra-scolaire durant les nouvelles périodes de vacances et jours blancs).



Acteurs présents

- Associations de parents (FAPEO, UFAPEC)
- Soutien scolaire – CPMS (Conseil Supérieur des CPMS)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Meilleur respect de l'horloge biologique et du bien-être de l'enfant.
- Rythme plus régulier et plus structurant pour l'élève.
- Permettrait de limiter la perte de connaissance de l'élève durant l'été, surtout pour enfants défavorisés.
- Il faut minimum deux semaines pour une véritable récupération.
- Des périodes de vacances de deux semaines permettraient d'intégrer du travail collaboratif, échanges, concertations, ainsi que périodes de rencontre avec les parents dans ces périodes.
- Des périodes de vacances de deux semaines faciliteront les arrangements de garde alternée pour parents divorcés.

Raisons évoquées en défaveur :

- Les nouvelles périodes de vacances tomberont dans des périodes plus pluvieuses.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- La réforme des rythmes annuels ne peut pas se faire de manière isolée. Elle doit nécessairement être accompagnée d'adaptations concordantes dans les domaines de l'accompagnement scolaire et extra-scolaire des élèves, dont notamment :
 - Accompagnement des élèves en difficultés (par CPMS) et lutte contre le décrochage scolaire :
 - Revoir les périodes requises pour l'accompagnement des élèves en difficulté.
 - Revoir les délais nécessaires à l'accompagnement dans la réorientation scolaire.
 - Adapter les agendas de rencontre entre CPMS et parents.

- Repenser les modalités d'évaluation des élèves.
 - Adapter les agendas et prescrits légaux concernant l'articulation des périodes de remise des bulletins et des périodes de recours en lien avec les nouveaux rythmes annuels.
 - Organisation de l'accueil extra-scolaire au sens large (garderies, école des devoirs, activités sportives, culturelles, etc.) et alignement avec les nouveaux rythmes scolaires.
- Ne pas augmenter le nombre de jours de congé totaux des élèves.

Points d'attention complémentaires

- Veiller à ce que les nouvelles périodes de vacances représentent une vraie récupération et ajuster la manière d'évaluer en conséquence.

Pistes alternatives proposées

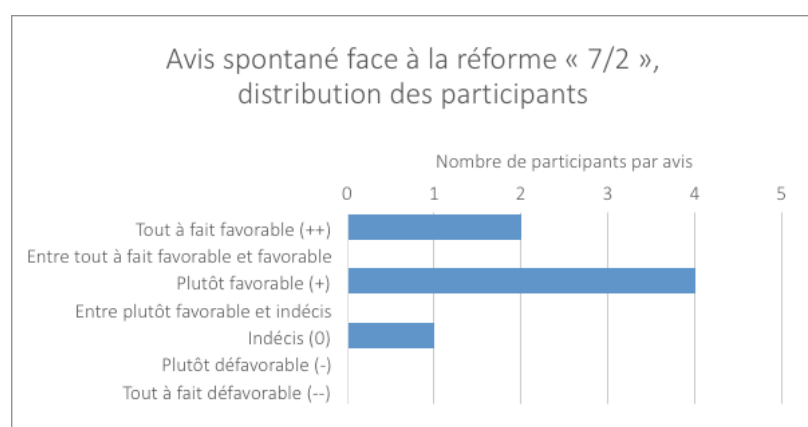
- Rajouter deux semaines d'école sur l'année (p.ex. une en début et une en fin d'année) afin de ne pas descendre en dessous des minimum 180 jours-école pour les élèves, actuellement fixés par décret. Ces deux semaines ne devraient cependant pas forcément consister en des semaines de cours mais pourraient également se décliner sous forme d'encadrement extra-scolaire gratuit organisé à l'école (p.ex. : e.g. préparation de l'examen théorique pour permis de conduire, excursions découverte nature, etc.).
- Une partie des nouvelles périodes de vacances de deux semaines (par exemple la première semaine) pourrait servir à des journées pédagogiques, du travail collaboratif entre enseignants, des formations pour les enseignants, etc. Il s'agira dans ce cas de trouver un moyen d'intégrer ces activités complémentaires additionnelles sans augmenter la charge de travail globale des enseignants.



Acteurs présents

- Fédérations de PO (MFWB-WBE -AGE, SEGEC, Cpeons)
- Services d'inspection et soutien pédagogique (Inspecteurs)
- Services de Promotion de la Santé à l'école (PSE-Médecins scolaires)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Bien-être de l'enfant.
- Le nouveau rythme apportera constance et régularité. Cela permettra notamment de mieux planifier l'année scolaire (organisation des rentrées scolaires, évaluations, bulletins, encadrement extra-scolaire, etc.).
- Le changement des rythmes pourra servir de déclencheur (point de départ) pour amener toute une série d'autres changements complémentaires (manière d'évaluer, rythmes hebdomadaires et journaliers, organisation de l'accueil extra-scolaire, etc.).
- Des périodes de deux semaines de vacances durant l'année permettront une réelle récupération.
- Des périodes de deux semaines de vacances durant l'année permettront de faire des travaux d'entretien des bâtiments durant l'année.
- Le fait d'avoir plus de semaines de vacances en périodes plus froides signifie qu'il faudra moins chauffer les bâtiments durant ces périodes, ce qui permettra de diminuer la facture énergétique.

Raisons évoquées en défaveur :

- Les nouvelles périodes de congé tomberont dans des périodes plus froides et pluvieuses.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Inscrire la réforme des rythmes annuels dans une réforme globale et intégrée avec le bien-être de l'élève comme centre de gravité et préoccupation primordiale de la réforme. La réforme ne peut être utilisée comme prétexte pour d'autres changements « d'opportunité » sans lien évident avec le bien-être de l'enfant.

- Si on augmente les semaines de vacances durant l'année, il faudra également augmenter l'offre extra-scolaire à faible prix, voire gratuite, en conséquence (afin de ne pas accentuer les inégalités sociétales).

Points d'attention complémentaires

- En cas de raccourcissement des vacances d'été, tenir compte des rythmes des directeurs d'école, qui bien que leurs congés officiels courent du 6 juillet au 15 août, terminent généralement l'année scolaire plus tard (mi-juillet) et/ou commencent l'année scolaire suivante plus tôt (avant la mi-août).
- Veiller à ne pas limiter les possibilités de stages pour élèves de l'enseignement qualifiant durant l'été et/ou leur permettre de les faire pendant l'année.
- Revoir les bases légales et les contrats qui régissent les temps d'occupation des enseignants contractuels/temporaires (qui sont employés du début à la fin de l'année scolaire, mais pas durant les grandes vacances).
- Tenir compte des répercussions budgétaires liées aux enseignants contractuels et à l'offre extra-scolaire additionnelle qu'il faudra prévoir.
- Ne pas augmenter le nombre de jours de vacances total des élèves afin de ne pas surcharger les parents.

Pistes alternatives proposées

En lien avec la question des 180 jours-école minimum :

- Moyennant révision globale de l'organisation académique, et pas uniquement du rythme annuel, on pourrait imaginer descendre en dessous des 180 jours-école. En optimisant les jours blancs et la manière d'évaluer, on pourrait ainsi passer à un modèle annuel à 175 jours-élèves sans perdre des jours de cours effectifs. Ceci permettrait également de dégager du temps pour du travail collaboratif entre enseignants.
 - En passant à un modèle d'évaluations plus régulières (et non pas uniquement en fin de semestre), on pourrait réduire le nombre de jours blancs.
 - Enlever/réduire les examens de Noël permettrait de gagner des jours/semaines de cours. Ceux-ci sont en effet souvent des « copier-coller » des tests déjà menés en cours de période.

D'autres pistes proposées :

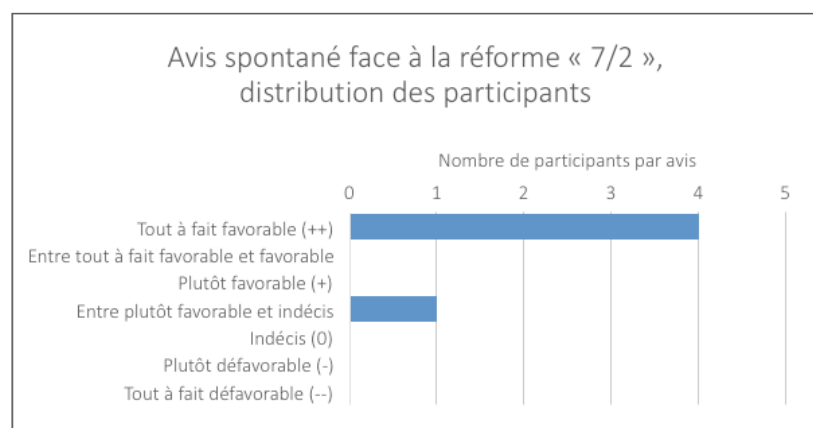
- L'école pourrait ouvrir ses espaces durant les périodes de vacances, notamment à des usages tels que le multisport, les stages, les arts, etc. Ceci afin d'offrir l'offre extra-scolaire additionnelle nécessaire.
- On pourrait dévier du rythme « 7/2 » à strictement parler afin de permettre :
 - Trois semaines de vacances en hiver plutôt que deux (car, avec les fêtes de fin d'année, deux semaines à Noël n'est pas suffisant pour vraiment se reposer).
 - Une période de six semaines de cours au lieu de sept en février (car l'hiver est la période la moins productive et également avec le plus grand nombre d'absences, de congés maladie, etc.)



Acteurs présents

- Ligue des familles
- ASBL A Place to live
- Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Badje)
- Amazone - Carrefour de l'Egalité de Genre
- Association de quartier - La tricoterie St Gilles

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Etudes montrent qu'un rythme plus régulier et mieux équilibré est favorable aux enfants.
 - Les (petits) enfants ont besoin de repères, de routine et de continuité. Un rythme « 7/2 » permettrait de créer de la routine et une certaine continuité entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire ».
- Raccourcir les vacances d'été permettra de réduire le décrochage des élèves en difficulté scolaire et/ou précarisés.
- Périodes de 2 semaines faciliteront le partage de la garde de l'enfant pour parents divorcés.
- Les études ont montré qu'une semaine était insuffisante pour une vraie récupération.
- Des périodes de vacances de deux semaines (plutôt qu'une) permettront d'organiser une offre extra-scolaire durant ces périodes-là également.
 - Ceci permettra également la meilleure intégration de public défavorisés, d'enfants handicapés, etc. dans les activités extra-scolaires (car 1 semaine trop court pour s'intégrer).

Raisons évoquées en défaveur :

- Risque que les femmes soient davantage impactées par les nouvelles périodes de vacances (le rôle de gestion familiale et de garde des enfants continue à reposer majoritairement sur les épaules des femmes)
- Risque que les familles et, de surcroît, les femmes, vivant en milieu rural soient davantage impactées par les nouvelles périodes de deux semaines de vacances des enfants (car grandes disparités entre milieux urbains et ruraux en termes d'offre extra-scolaire disponible et d'organisation des transports).

- La réforme risque d'accentuer le problème du manque de place de stages pour les enfants en été. Déjà maintenant, de nombreuses familles ont du mal à trouver des places de stages pour leurs enfants, surtout dans les milieux plus défavorisés. Un raccourcissement des vacances d'été risque d'accentuer ce problème.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Inscrire la réforme dans une vraie vision globale autour de l'éducation, intégrant tant le « scolaire » que « l'extra-scolaire », ceci afin de ne pas accentuer les inégalités existantes.
 - Revoir l'accueil extra-scolaire en articulation avec les nouveaux rythmes scolaires et organiser un accueil extra-scolaire de qualité et accessible à tous pour accommoder ces nouveaux rythmes scolaires, notamment durant les nouvelles périodes de vacances. Le but étant notamment d'assurer la continuité entre le « scolaire » et « l'extra-scolaire » de sorte à éviter un sentiment de « rupture » chez les enfants.
 - Augmenter l'offre de stages et d'activités (plaines de jeux, etc.) durant l'été et les nouvelles périodes de vacances.
 - Revoir l'offre culturelle en articulation avec les nouveaux rythmes scolaires.
 - Il faut que cette offre de camp/stages et autres activités extra-scolaires (plaines de jeux, etc.) soit prête avant d'entamer la réforme !
- Ne pas descendre en dessous des 180 jours-école afin de ne pas augmenter le nombre de jours de vacances et de ne pas surcharger les familles.
- Harmoniser la réforme des deux côtés de la frontière linguistique.

Points d'attention complémentaires

- Mettre en œuvre des mesures de conciliation vie professionnelle/vie privée avec une vision égalitaire afin de ne pas surcharger les femmes qui autrement risqueraient de se retrouver davantage impactées que les hommes par les nouvelles périodes de vacances.
- Organiser un accueil extra-scolaire pour la petite enfance/maternelle en articulation avec les nouveaux rythmes. L'offre d'accueil pour la petite enfance fait trop souvent défaut.
- Question de la mobilité : pendant les congés scolaires en été, les transports publics ont des horaires réduits. Or, avec un rythme « 7/2 » et un raccourcissement des vacances d'été, les demandes de trajets des familles vers les stages et l'accueil extra-scolaire seront plus élevées et seront concentrées sur des périodes où la fréquence des transports publics est moindre.
- Question de la mobilité : en été, les transports publics ont des horaires réduits. Or, si on raccourcit les vacances, on va concentrer les demandes de trajets des familles vers les stages et l'accueil extra-scolaire sur une période plus courte.
- Tenir compte de l'impact sur le budget des familles d'une augmentation des prix des voyages/vacances en été si on réduit les vacances d'été.
- Clarifier et régulariser le statut du personnel encadrant de l'extra-scolaire (p.ex. garderies avant et après école) et s'assurer que ce personnel soit adéquatement formé.
- Inclure les besoins des familles monoparentales dans l'organisation des temps et activités scolaires et extra-scolaires.

Pistes alternatives proposées

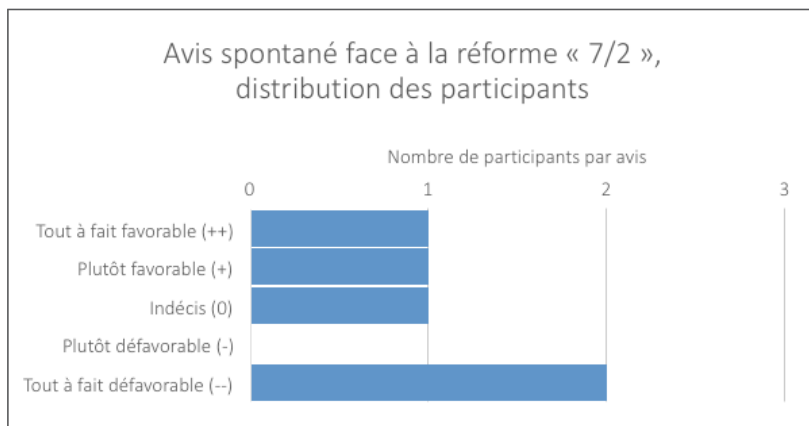
- Les nouvelles périodes de vacances durant l'année offrent de nouvelles opportunités en termes d'activités culturelles et « de quartier » à proposer aux familles.
- Octroyer des subsides pour élargir l'offre de stages accessibles à tous les enfants en été et durant les nouvelles périodes de vacances.
- Détacher l'extra-scolaire de son image de « bouche-trou » et pleinement l'intégrer dans la planification de l'année scolaire (l'extra-scolaire joue un rôle pédagogique important):
 - Enchaînements de périodes « scolaires » (7 semaines) et « extra-scolaire » (2 semaines), et apprécier l'importance des deux
- Ne pas proposer 3 semaines de vacances à Noël car difficile d'organiser offre extra-scolaire en hiver et difficile de trouver arrangements pour parents divorcés.
- « Recommencer l'année scolaire plus tôt » (càd. raccourcir les vacances d'été en août) est préférable à « terminer l'année scolaire plus tard » (càd. raccourcir les vacances d'été en juillet), car les familles belges restent « juilletistes ».



Acteurs présents

- Familles de différentes constellations (Nucléaires, « Voyagistes », Recomposées, Monoparentales, Grands-parents)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Enfants ont besoin de rythme et de régularité.
- Avoir des périodes de deux semaines de vacances permet de placer les enfants dans des stages une semaine tout en ayant du temps en famille et de relaxation.
- Vacances de mai qui tombent plus tard dans l'année permettent de faire plus d'activités à l'extérieur vu le beau temps.

Raisons évoquées en défaveur :

- Les enfants aiment bien et profitent du système actuel.
- Avoir de longues grandes vacances en été permet aux enfants de pleinement profiter de l'été quand il fait beau pour partir en vacances, faire des camps et stages, etc. Ça laisse le temps aux enfants pour faire tout ce dont ils ont envie et aux parents de trouver un peu de temps pour eux.
- Les vacances des parents travailleurs sont calquées sur le rythme scolaire actuel. Sera difficile pour parents qui « travaillent » de s'adapter à un rythme « 7/2 ».
- Pourquoi venir tout chambouler si ça marche bien comme ça ?
- Complexités de mise en œuvre d'une telle réforme ainsi que les difficultés d'adaptation, non seulement à l'école mais également pour la société en général, auxquelles il faudra s'attendre.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Il faut à tout prix l'alignement des rythmes entre FWB et les autres communautés linguistiques.

N.B. Le faible nombre de conditions d'acceptabilité soulevés par ce focus group s'explique par le fait que la plupart des participants se sont exprimés en opposition au projet de réforme durant la discussion.

Points d'attention complémentaires

- Tenir compte du besoin d'accompagnement des enfants du maternel et du primaire qui sont moins indépendants que les élèves du secondaire.
- Ajustements à opérer à plusieurs niveaux (congrés du travail, des étudiants universitaires afin qu'ils puissent continuer à travailler comme bénévoles dans des camps/stages, horaires transports publics, etc.) afin d'accommoder la réforme des rythmes scolaires.

Pistes alternatives proposées

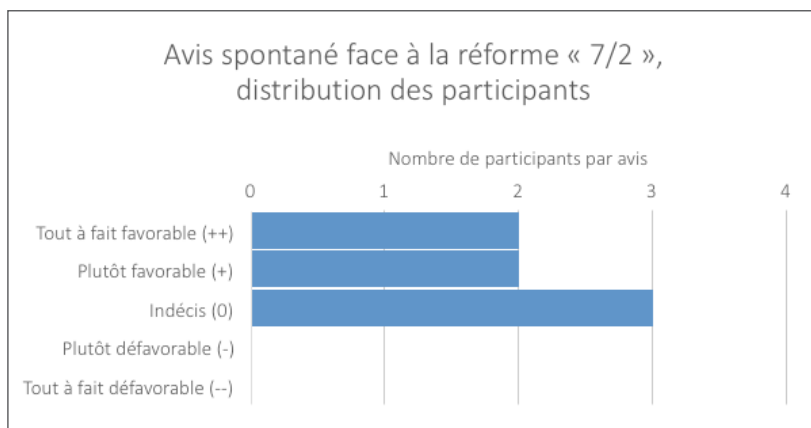
- Il serait préférable d'avoir trois semaines de vacances à Noël, vu que cette période de l'année est fort chargée et que l'organisme est fatigué et a besoin de repos en hiver. Trois semaines permettraient également de voyager pour les familles éparpillées sur différents pays.
- En ce qui concerne la question des 180 jours-école, plutôt empiéter sur août que sur juillet : Le mois de juillet, c'est le mois des vacances. Préférable que les enfants perdent des semaines de vacances en août plutôt qu'en juillet.
 - Autre raison : Avec le rythme « 7/2 », les vacances de Toussaint viendraient assez vite après les vacances d'été, lorsqu'on n'a, en fait, pas encore vraiment besoin des vacances. Cela aurait donc du sens de commencer par une période plus longue de 8 ou 9 semaines en début d'année académique.
- « Soulager » les phases de transition et d'intégration de début et de fin d'année (de type « soft start/end »), en proposant des offres alternatives pour commencer et terminer l'année scolaire. Par exemple, semaines de demi-journées de cours et demi-journées d'activités sociales, nature, etc., encadrées par des animateurs ou des bénévoles.



Acteurs présents

- Familles de différentes constellations (Nucléaires, « Voyageuses », Recomposées, Monoparentales, d'origine non belge)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Des périodes de vacances de deux semaines permettent une vraie récupération.
- Actuellement, certaines périodes de cours sont souvent trop longues, ce qui fatigue les enfants. Le rythme « 7/2 » permettrait de mieux équilibrer l'année.
- Des périodes de vacances de deux semaines durant l'année créent la place pour l'accompagnement et des activités de rattrapage pour les élèves en difficulté afin de lutter contre le décrochage scolaire.
- Les vacances d'été sont trop longues, aussi pour les familles. Comment occuper ses enfants pendant tout ce temps ?
- Reprise scolaire difficile vers la fin de l'été à cause des vacances d'été qui sont trop longues.
- Cela a du sens de compter en semaines complètes.
- Cela a du sens de garder les vacances de Noël en l'état.

Raisons évoquées en défaveur :

- Sera plus difficile de trouver des occupations pour les enfants durant les nouvelles périodes de deux semaines.
- La reprise après deux semaines de vacances sera chaque fois difficile pour les enfants (plus difficile qu'après une semaine).

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Maintenir les 180 jours de présence-école minimum. Par contre, pas obligatoire que ces 180 jours soient tous « remplis » de cours. Ce serait bien d'inclure des journées d'activités « non-intellectuelles » (sport, art, créativité, confiance en soi, relations sociales, vivre-ensemble, intelligence émotionnelle, etc.).
- Ne pas raccourcir les vacances d'été en juillet ! Plutôt recommencer l'année scolaire un peu plus tôt en août que terminer plus tard en juillet.
- Prévoir une offre d'accueil extra-scolaire en suffisance et accessible à tous afin de ne pas surcharger les parents qui « travaillent » durant les nouvelles périodes de vacances.

Points d'attention complémentaires

- Tenir compte des parents qui « travaillent » et des difficultés organisationnelles que les nouvelles périodes de deux semaines vont engendrer.
- Tenir compte du rythme des crèches afin d'éviter que les crèches soient en vacances lorsque les enfants du fondamental/secondaire ne le sont pas et vice-versa.
Il faudrait un alignement des rythmes FWB et Communauté flamande.
- Ne pas rajouter de troisième semaine de vacances à Noël car difficile d'organiser l'offre extra-scolaire en hiver et deux semaines c'est suffisant.

Pistes alternatives proposées

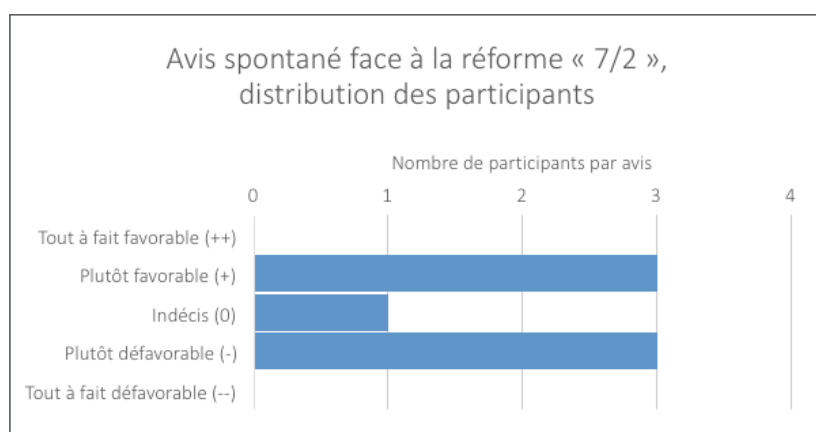
- Faire plus de semaines de vacances durant l'année afin d'éviter des longues périodes de cours, mais faire des ruptures d'une semaine plutôt que deux semaines. Une semaine permet également de se ressourcer sans que la reprise ne soit trop pénible.
- Profiter de la réforme afin d'introduire des activités de développement personnel dans l'agenda scolaire (comme au Canada par exemple). Notre système manque de légèreté et se concentre uniquement sur « l'intellectuel ».
- Loi qui permettrait à l'un des deux parents de travailler moins durant les nouvelles périodes de vacances des élèves afin de mieux pouvoir s'occuper des enfants.
- Subsidier et/ou rembourser le coût additionnel des camps/stages durant ces nouvelles périodes de vacances aux parents.



Acteurs présents

- Promo Jeunes ASBL
- Fédération nationale des Patros
- Guides catholiques de Belgique
- Fédération des Scouts de Belgique
- Services d'accrochage scolaire (SAS)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Les rythmes « 7/2 » correspondent mieux aux besoins de l'enfant.
- Rythme plus équilibré et constant d'une année à l'autre.
- Le fait d'uniformiser la durée des périodes de cours sur chaque fois 7 semaines pourra permettre aux écoles de développer des projets citoyens de 7 semaines durant ces périodes-là.

Raisons évoquées en défaveur :

- Un rythme « 5/1 » serait plus bénéfique aux élèves en décrochage scolaire qu'un rythme « 7/2 » (car sept semaines de cours est trop long pour les élèves en difficulté, de même que deux semaines de vacances sans encadrement).
- Raccourcir l'été risque de condenser la demande de camps en été et de réduire les périodes et possibilités d'organisation de stages d'été. Risque d'accroître les coûts (p.ex. plus de concurrence pour la location d'infrastructures, de matériel, de bénévoles, etc.) et de nuire à la qualité des camps (p.ex. uniquement infrastructures médiocres disponibles, obligation de raccourcir la durée des camps, ...).
- Risque que la fréquentation des camps en été baisse : ayant moins de semaines disponibles en été, certaines familles préféreront partir en vacances plutôt que de placer leurs enfants dans les camps.
- Manque d'alignement avec les périodes de vacances des étudiants bénévoles dont dépendent les mouvements de jeunesse (p.ex. pour organiser des camps ou donner des formations durant les vacances de Toussaint).

- Baisse de la fréquentation des services d'accrochage scolaire en raison des départs anticipés des familles, en vacances (pour raisons budgétaires) si on rallonge l'année scolaire en juillet.
- Problème que les formations pour bénévoles se donnent généralement durant vacances de Pâques. Or, avec ces nouveaux rythmes, tant Carnaval que Pâques tombera dans les périodes de cours et/ou d'examen des étudiants bénévoles.
- Le mauvais temps en automne/printemps limitera les possibilités de déplacer des camps/stages perdus en été vers les nouvelles périodes de vacances durant l'année.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

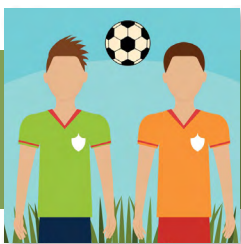
- Raccourcir les grandes vacances en août et non pas en juillet :
 - Grand pic d'activités des mouvements de jeunesse et associations (camps, stages, formations, etc.) en juillet.
 - Risque de « perdre » encore plus d'enfants en raison des départs anticipés en vacances si on empiète sur juillet.
 - Il apparaît plus acceptable de commencer l'année plus tôt (en août) que de terminer plus tard (en juillet), également d'un point de vue familial.

Points d'attention complémentaires

- Veiller à ne pas faire grimper les coûts des camps en été (vu la concentration de la demande et la réduction de l'offre). Tenir compte du budget additionnel nécessaire aux associations pour se réorganiser et déplacer leurs camps et stages de l'été vers les nouvelles périodes de vacances de deux semaines afin de ne pas répercuter l'augmentation des coûts sur les familles.
- Veiller à ce que la qualité des camps et stages pour les enfants (durée du camp, qualité des infrastructures et du matériel, ...) ne soit pas affectée par le changement de rythme.
- Ajuster les règles de financement des associations (p.ex. associations qui sont subsidiées en lien avec le nombre de semaines en été).
- Tenir compte des besoins de réorganisations de tout ce qui tourne autour de l'événementiel en été (festivals, tours & taxis, couleur café, etc.).
- Risque de voir des opérateurs privés prendre la place des mouvements de jeunesse si ceux-ci « perdent » leurs bénévoles. Risque de dé-reconnaissance/discrédit du métier de bénévole et des mouvements de jeunesse et de renforcement des inégalités socio-économiques étant donné que les opérateurs privés sont plus coûteux.
- Si on rallonge l'année scolaire en juillet, difficulté organisationnelle de déplacer les stages et camps vers août (car à partir de la mi-août, les étudiants bénévoles sont en blocus pour leur seconde session).

Pistes alternatives proposées

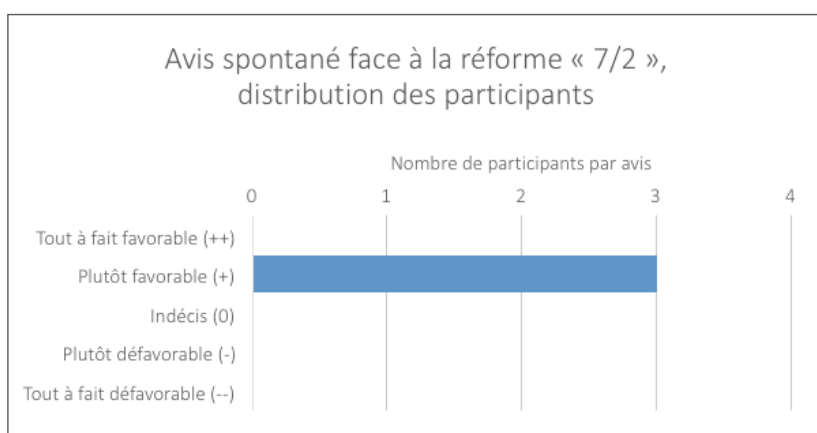
- Harmoniser les rythmes universitaires avec les nouveaux rythmes scolaires afin de pouvoir garder les bénévoles. Si ces rythmes sont avantageux pour les élèves, ils peuvent également l'être pour les étudiants.
- Octroyer des « congés citoyens » pour aller travailler comme bénévole dans mouvements de jeunesse une semaine par an.
- 3 semaines à Noël, ce serait trop long pour les élèves en décrochage scolaire, car ça augmente le risque pour les SAS de ne pas « récupérer » leurs élèves après la longue pause de Noël.



Acteurs présents

- ASSISA (Association de Soutien Scolaire et d'Intégration Sociale d'Adolescents)
- PromoSport asbl
- ADEPS

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Les vacances d'été actuelles sont trop longues, surtout pour les populations précarisées.
- Ce rythme plus équilibré sera également bénéfique pour les enseignants. Et si les enseignants se sentent mieux, ça se répercutera forcément sur les enfants également.
- Les périodes de vacances de deux semaines ouvrent de nouvelles opportunités d'organisation de stages. Organiser les stages demande beaucoup d'efforts organisationnels, tels que transport de matériel, etc... Cela vaut davantage la peine pour des périodes de deux semaines que pour des périodes d'une semaine. Même chose pour les familles qui seront plus enclines à placer leurs enfants dans les stages lors de deux semaines de vacances plutôt qu'une. Une semaine en stage, une semaine à la maison.

Raisons évoquées en défaveur :

- Moins de possibilités (dans le temps) de faire des stages en été quand il fait beau.
- Risque financier pour les opérateurs lié à la diminution des possibilités de stage en été quand il fait beau et quand la demande est la plus marquée.
- 7 semaines en hiver, cela paraît beaucoup et pas en faveur du bien-être biologique de l'élève.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Veiller à la bonne adaptation de l'associatif et de l'extra-scolaire en articulation avec les nouveaux rythmes scolaires :

- Veiller à adapter l'organisation de l'extra-scolaire et de tout ce qui tourne autour (du rythme) de l'école.
- Veiller à bien comprendre les effets de la réforme sur le monde associatif dans les autres secteurs.
- Tenir compte des besoins d'ajustements afin de ne pas mettre le domaine associatif en difficulté (p.ex. besoin d'avoir accès à étudiants bénévoles).

Points d'attention complémentaires

- Que faire des jeunes défavorisés dont les familles n'ont pas les moyens de payer des stages coûteux durant les nouvelles périodes de deux semaines de vacances ?
- Veiller à l'adaptation du fonctionnement des organismes sportifs.
- Tenir compte des jeunes sportifs de haut-niveau qui combinent école et formation sportive et dont il faudra adapter le rythme d'entraînement. Et des sportifs qui sont à cheval sur les deux systèmes linguistiques (p.ex. école en FWB mais entraînements en Communauté flamande).
- Adapter et régulariser le statut des accueillants qui font de l'encadrement extra-scolaire le matin avant, et le soir après, l'école (p.ex. garderies) en ligne avec les nouveaux rythmes scolaires. Ces accueillants souffrent souvent de situations précaires et leur statut n'est souvent pas clair.
- Tenir compte de l'agenda des compétitions sportives

Pistes alternatives proposées

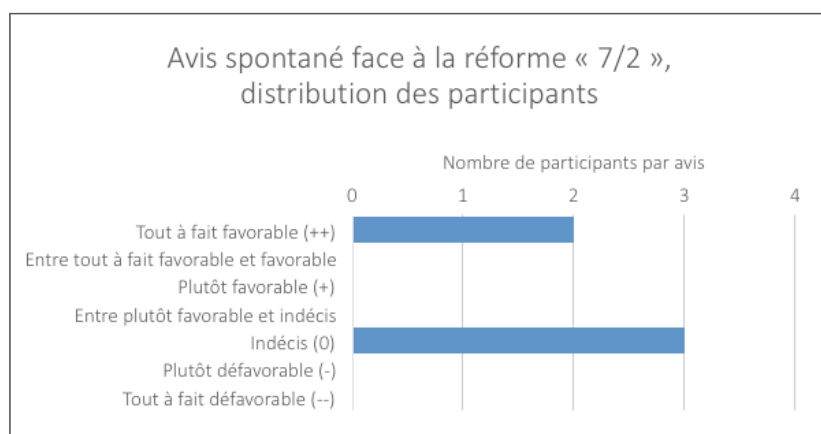
- 3 semaines de vacances de Noël (vu les fêtes de fin d'année) suivies d'une période de 6 semaines en février, afin d'atténuer les effets négatifs de l'hiver (maladies, courtes journées, froid, fatigue, etc.) sur les enseignants et les élèves.
- En ce qui concerne les 180 jours, empiéter sur août plutôt que sur juillet à cause des étudiants-bénévoles qui sont plus facilement disponibles en juillet qu'en août.



Acteurs présents

- Conférence épiscopale des évêques de l'Église catholique
- Exécutif des Musulmans de Belgique
- Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique
- Eglise Orthodoxe de Belgique
- Le Conseil Central Laïque

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Intérêt et bien-être de l'enfant.
- Préférable d'un point de vue pédagogique et des apprentissages de l'enfant.

Raisons évoquées en défaveur :

- Un rythme « 7/2 » paraît fort artificiel et ne tient pas compte des fêtes.
- On décalerait les vacances en FWB des vacances en Communauté flamande.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Il doit s'agir d'une réforme globale, avec le bien-être de l'enfant au centre, tout en aménageant les fêtes traditionnelles dans la mesure du possible. L'intérêt de l'enfant devrait primer sur les autres aspects de la réforme.
- Les jours fériés actuels qui sont liés aux grandes fêtes traditionnelles doivent être maintenus. Il est important - pour des raisons de tradition - de maintenir les jours fériés religieux actuels.

Points d'attention complémentaires

- Tenir compte du fait que certaines fêtes mobilisent fortement les familles (comme la Toussaint et, pour certaines familles, Pâques) et nécessitent souvent des déplacements. Il est donc utile qu'elles soient encore intégrées dans des périodes de vacances. Ceci pourrait se faire moyennant une certaine flexibilité dans l'application du « 7/2 » (application « souple » du « 7/2 »).

Pistes alternatives proposées

- Certaines fêtes ont - au fil du temps - développé un fort ancrage sociétal. Noël et Pâques ont, de fait, développé une importance sociétale qui va au-delà de leurs significations religieuses. Ces fêtes sont tant des fêtes religieuses que laïques. Un participant a donc suggéré de prendre les fêtes de Noël et de Pâques comme deux pivots pour l'application du rythme « 7/2 » en veillant à ce que ces deux fêtes tombent endéans les périodes de vacances.

Un autre intervenant faisait remarquer qu'à Pâques, les personnes ont tendance à partir ; qu'il peut donc y avoir un intérêt à ce que Pâques tombe hors des vacances ; ce qui permettrait de célébrer Pâques avec leur communauté plus locale.

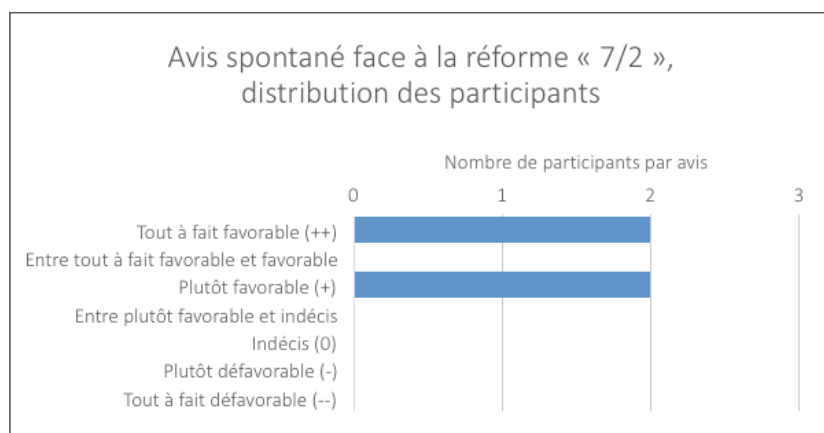
- Tout en acceptant que nous sommes dans une culture marquée par une tradition religieuse, il s'agit de bien considérer que nous vivons dans un monde où le pluralisme est reconnu comme un droit. Il faudrait donc en tenir compte en octroyant, par exemple, une « enveloppe » (par élève) de deux jours d'absence disponibles pour des raisons « religieuses ou symboliques » pour lesquels l'élève ne devrait pas « rendre de compte » ; ceci lui éviterait de donner un certificat de complaisance, par exemple ou d'être sanctionné pour son absence (interrogation ce jour-là, décompte des jours non justifiés...). Cette solution paraît meilleure aux participants qu'une solution collective du style : journée pédagogique à l'occasion de certaines fêtes traditionnelles ; car les mesures plus collectives ont tendance à renforcer la stigmatisation.



Acteurs présents

- Fédération Horeca Bruxelles
- Association des Tours Opérateur Belges (ABTO)

Première réaction spontanée



Raisons évoquées en lien avec ce positionnement

Raisons évoquées en faveur :

- Avantages pédagogiques et physiologiques d'un meilleur étalement de la charge de cours pour l'enfant.
- Le nouveau calendrier « 7/2 » permettrait de décaler les périodes de vacances entre la FWB et la Communauté flamande. Le rythme « 7/2 » pourrait ainsi permettre un meilleur étalement de la demande dans les secteurs du tourisme et de l'Horeca ce qui, à son tour, permettra de lisser et mieux équilibrer la fréquentation des infrastructures touristiques et Horeca sur l'année.
 - En décalant les vacances, on pourrait ainsi atténuer les effets de sous-capacité en haute saison (ce qui provoque l'explosion des prix) ainsi que ceux de surcapacité en basse saison.
 - Résultat : Réduction des prix (vu l'étalement de la demande) pour les consommateurs et augmentation du volume total de clients dans leurs établissements (vu l'effet d'étalement et de « lissage » des fréquentations) pour les opérateurs.

Raisons évoquées en défaveur :

- On limite les possibilités de longues vacances en été.

Conditions d'acceptabilité (sine qua non)

- Décaler les périodes de vacances en FWB et en Communauté flamande pour des raisons économiques (étalement de la demande, baisse des prix, optimisation des infrastructures Horeca et transport, etc.).

Points d'attention complémentaires

- Tenir compte des périodes de vacances dans les pays limitrophes et décaler les périodes de vacances pour des raisons économiques (cf. plus haut).
- Proposer des alternatives afin de permettre aux étudiants universitaires de travailler dans les domaines du tourisme et de l'Horeca durant les nouvelles périodes de vacances.

Pistes alternatives proposées

- Favorables à l'idée d'avoir 3 semaines de vacances à Noël.



Annexe 7 Equipe de projet

Fondation Roi Baudouin	Françoise Pissart , Directrice, Fondation Roi Baudouin Brigitte Duvieusart , Conseillère en philanthropie, Fondation Roi Baudouin Delphine Saudoyer , Programme Management, Fondation Roi Baudouin
Travail préparatoire, revue de la littérature, composition des Focus Groups	Audrey Hanard , Telos Impact Georges Ortmann , Telos Impact
Animation et facilitation des Focus Groups	Stéphane Delberghe , Atanor
Rédaction	Georges Ortmann , Telos Impact



Agir ensemble pour une société meilleure

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active aux niveaux local, régional, fédéral, européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus inspirants. En 2015, la Fondation Roi Baudouin et les Fonds qu'elle gère ont attribué 34,8 millions d'euros de soutien à 1.813 organisations et 264 individus pour des projets qui touchent à la pauvreté, à la santé, au développement, à l'engagement sociétal, au patrimoine...

La Fondation organise également des journées d'études, des tables rondes et des expositions. Elle partage des expériences et des résultats de recherche dans des publications (gratuites). Elle noue des partenariats et stimule la philanthropie 'via' et non 'pour' la Fondation Roi Baudouin.

2.155 personnes mettent leur expertise à disposition dans nos commissions d'experts, comités d'accompagnement, comités de gestion et jurys indépendants. Leur engagement bénévole garantit des choix de qualité, l'indépendance et le pluralisme.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.



PACTE  NSEIGNEMENT
POUR UN  XCELLENCE